MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 02 XV 2012

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 12 MARS 2012

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Mace de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Florence Hatey-Marschal -pouvoir à Fatima Lalem-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Sylvie Ceyrac-, Grégoire Lucas -pouvoir à Françoise Malassis-.

Absents : Grégory Canal, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Gérard d'Aboville, Pascale de Zordi, Catherine Margueritte, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.

1. Désignation des Secrétaires de Séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

◊

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 30 janvier 2012.

Monsieur le Maire : Je soumets à votre approbation le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 30 janvier.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

3. 2012 DLH 11 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, de l'immeuble communal 104, rue Balard.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Cette délibération m'interpelle parce que cette opération de préemption de la Ville se situe dans un endroit où il y a déjà entre 20 et 40 % de logements sociaux selon l'IRIS, premier point.

Deuxièmement, il n'y a aucune information sur la mise aux normes Plan Climat,

Troisième chose sur le devenir des habitants et des commerces qui sont situés en rez-de-chaussée, je souhaiterais qu'il y ait une concertation exemplaire qui soit menée avec les locataires qui apprennent un peu brutalement la nouvelle d'autant plus qu'il semblerait que, compte tenu des travaux qui doivent être réalisés, ces locataires soient déplacés dans ce qu'on appelle des « logements tiroirs » pendant la réalisation des travaux et je pense que la Ville et Paris Habitat en particulier devront mener une concertation exemplaire avec les habitants et leur donner des éléments clairs sur le déroulement du chantier et le calendrier des travaux.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Puisque Madame de Clermont-Tonnerre se sent interpelée par cette délibération, c'est tout à fait son droit, je voudrais lui indiquer qu'à ma connaissance, mais elle pourra le vérifier auprès de l'adjoint compétent j'en suis sûr très facilement en le contactant, le maintien des commerces en place est prévu.

S'agissant des logements, les locataires pourront rester en place à l'issue des travaux de réhabilitation. A partir du moment où il y a effectivement travaux il y a la nécessité de les reloger temporairement pendant la durée desdits travaux.

En ce qui concerne les loyers, selon les règles habituelles, il n'y a pas de raison de changer ici ce qui se fait classiquement, la situation des locataires sera examinée en fonction de leurs revenus, leur situation familiale, de leur loyer actuel.

Ceux qui rentrent dans le barème du logement social se verront proposer un loyer selon la convention APL, les loyers des ménages au-dessus des barèmes seront maintenus.

Voilà les éléments mais je suis sûr que Madame de Clermont-Tonnerre obtiendra des éléments complémentaires très facilement si elle s'en enquiert auprès de l'adjoint responsable.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Merci Monsieur le Maire. Le problème est le suivant. Pour le local commercial à destination de pâtisserie-boulangerie, actuellement, il y a une affectation commerciale pour la boutique et le petit logement du premier étage et il y en a un deuxième qui est occupé par le pâtissier pour ses besoins administratifs ainsi que des installations techniques en fond de cour.

Il demande à ce que ce tout soit affecté à la destination commerciale. J'aimerais que l'on pose le problème à ce stade maintenant pour ne pas que l'on se retrouve avec le même problème que nous avons aujourd'hui avec Poilâne rue Brancion. C'est un problème technique mais il faut absolument l'aborder. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Tachène pour répondre aux orateurs.

Anne Tachène : Merci Monsieur le Maire. En effet, la Ville de Paris a acquis, par préemption cet immeuble situé au 104 de la rue Balard en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. Cet immeuble comporte 19 logements dont 7 sont libres et deux locaux commerciaux loués.

Comme mes collègues viennent de le rappeler, il est indispensable de préserver les deux commerces d'autant plus que la rue Balard se situe dans un secteur de protection du commerce et de l'artisanat par le PLU.

Actuellement, bien que Monsieur Dargent ait des informations dont nous ne disposons pas pour le moment, nous n'avons pas d'éléments sur leur devenir. Il est donc souhaitable d'avoir plus d'informations sur ce projet et dans cette attente, je vous proposerai de vous abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Effectivement Monsieur Dargent a donné un certain nombre d'éléments d'information mais on préfèrerait les tenir de l'adjoint en charge de ces sujets. C'est la raison pour laquelle, dans l'attente de sa réponse au Conseil de Paris, j'imagine, nous réserverons notre réponse et nous nous abstiendrons.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté avec abstention.

◊

4. Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat-OPH de la parcelle cadastrée 14 AT, 3 avenue Albert Bartholomé.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat .

Louisa Ferhat : Monsieur le Maire et les élus du Conseil. Je suis particulièrement et évidemment pas seule en tant qu'adjointe de quartier, mais je parle surtout pour nous tous, contente enfin que nous arrivions à une décision de location du square Brancion au profit de Paris Habitat lorsque l'on sait que ce lieu qui était un parking sauvage où l'on retrouvait évidemment des voitures abandonnées, des trafics de drogue. Enfin ce problème va être résolu.

Je vois aussi qu'il est précisé -nous avons énormément travaillé sur ce dossier depuis 2008- sur deux parcelles supplémentaires qui seraient la AW5 et AU3 et j'espère que dans ces parcelles est bien notifié le square Albert Bartholomé qui a une servitude de passage de la Direction de la Jeunesse et des Sports qui va vers le stade. C'est une des parcelles qui était extrêmement importantes pour les habitants de ce quartier. Merci.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions ? Monsieur Alayrac et Monsieur Dargent.

Gilles Alayrac : Je ne sais pas si je suis à même de répondre à la question de notre collègue mais concernant la parcelle AU3, il y a effectivement une emprise qui relève du domaine public et il faudra sans doute interroger l'adjoint compétent pour s'assurer que le passage pourra être maintenu.

Je voudrais saluer l'effort que fournit Paris Habitat puisque c'est une parcelle qui faisait partie de son patrimoine, qui en est sortie pour des raisons que nous ignorons, qui y revient maintenant et le coût de cette opération va tout de même se monter à plus de 110 000 € puisqu'il va falloir réaménager le terrain, le sécuriser, permettre un accès pompiers et c'est aussi important pour les riverains, aménager 32 places de stationnement et c'est plutôt une bonne chose.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Il n'y a rien à ajouter à cette opération dont nous pouvons tous nous réjouir. Vous me reprochez d'être trop rapide Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Excusez-moi mais ça m'a un peu surpris. Je vais me remettre de mon émotion.

Claude Dargent : Vous allez y arriver, je ne suis pas inquiet.

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est un sujet qui fait consensus. Effectivement voilà plusieurs années que nous nous efforçons de permettre la réalisation de cet aménagement et je me souviens d'un vœu en mai 2010 de notre Conseil et adopté à l'unanimité d'ailleurs pour clarifier le statut juridique de la parcelle qui a été un peu compliquée à édifier et aujourd'hui après beaucoup d'interventions des uns et des autres et notamment de la Mairie du 15ème, nous voici à l'objectif.

Il est vrai qu'il y a néanmoins un certain nombre d'imprécisions ou de projets qui ne sont pas encore aboutis pour ce qui les concernent. Pour certaines parcelles, il faudra là aussi les préciser en Conseil de Paris. Madame Tachène.

Anne Tachène : je n'ai plus grand-chose à rajouter. Nous aurons un certain nombre de précisions à solliciter lors du prochain Conseil de Paris et je vous propose d'adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité.

◊

5. 2012 DLH 34 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PLS à contracter par FIAC en vue de compléter le financement d'un programme de construction de 15 logements PLS 58, boulevard de Grenelle.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Monsieur de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Oui, Monsieur le Maire, très rapidement pour dénoncer et me faire l'écho des riverains et notamment du conseil de quartier devant le retard absolument dément accumulé par ce chantier, sa très mauvaise tenue, il y a un trou béant actuellement, plus d'un an de retard, des incidents ridicules comme un ascenseur construit de travers qu'il a fallu détruire et recommencer entièrement et cerise sur le gâteau, une architecture d'une laideur repoussante particulièrement mal intégrée à son environnement avec des triangles colorés de couleur pastel, un cauchemar d'architectes en quelque sorte dont on a bénéficié après 10 ans d'attente pendant lesquels ce terrain est resté surmonté d'un bâtiment abandonné et livré aux pigeons, à toutes les nuisances. C'est vraiment une triste histoire. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Pour une intervention un peu plus nuancée que celle de Monsieur de Hauteclocque pour souligner que s'agissant des délais, après la question des appréciations esthétiques, ça c'est de la liberté de chacun, mais je pense qu'il faut toujours être prudent sur ce genre de choses mais s'agissant des délais, nous partageons évidemment tous le regret sur la durée de ce chantier. Simplement, il faut aussi regarder concrètement ce qui s'est passé. Le Maître d'œuvre auquel ce chantier avait été attribué s'est avéré défaillant. Ce sont des choses qui arrivent en matière de construction.

Il a du falloir faire certifier cet abandon du chantier dans un premier temps par un huissier et lancer un nouvel appel d'offres pour choisir un nouveau maître d'œuvre et permettre d'achever le programme qui sera finalement livré dans les mois à venir. Ce sont des éléments dont je suis sûr que Monsieur de Hauteclocque aura à cœur de les communiquer au conseil de quartier où je siège également, j'en ferai donc part aussi. Merci.

Monsieur le Maire : Il est vrai que le premier permis de construire a été déposé en mai 2003 et que l'opération a été livrée en décembre dernier. Il peut arriver qu'un maître d'œuvre se révèle défaillant, cela étant il est vrai que du point de vue architectural, mais là chacun peut avoir sa propre conception de l'esthétique,

pour beaucoup en tout cas et de riverains que j'ai pu rencontrer, ce projet ne s'adapte pas du tout dans ce quartier avec comme l'a dit notre collègue, des couleurs inadaptées au paysage de rue, des angles trop saillants, etc... L'opération se termine, c'est déjà un point positif.
Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

6. 2012 DLH 72 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts à contracter par l'association Hôpital Saint-Michel Saint-Vincent en vue du financement d'un programme comportant un foyer d'hébergement de 11 logements PLS, un foyer d'accueil médicalisé de 25 logements PLS, un de 38 logements PLS et un de 14 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres.

Monsieur le Maire : Cette immense opération d'aménagement du site de l'hôpital Saint-Michel. Pas d'intervention ? Merci.

◊

7. 2012 DLH 52 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Monsieur le Maire : le 15ème est concerné par l'opération 16-20 rue George Bernard Shaw dans le cadre du Plan Climat. Pas d'intervention ? Merci.

◊

8. 2012 DU 123 - Attribution de la dénomination place Jenny Alpha à une place située à Paris 15ème.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : Juste un petit mot pour dire que nous devons tous ce soir nous féliciter de l'attribution de cette dénomination de la place Jenny Alpha qui avait été votée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil. Je crois qu'il faut rappeler aussi la vigilance nécessaire sur le caractère dérogatoire puisque la règle veut qu'il y ait un temps de latence au minimum de 5 ans avant l'attribution d'une dénomination de voie publique.

Compte-tenu de l'intérêt et de l'enjeu de cette proposition, nous l'avons votée avec vous et je tenais à le souligner parce que je pense que c'est une belle opération et nous aurons probablement l'occasion, ensemble, de passer un moment pour l'inauguration de cette belle place.

Monsieur le Maire : Je m'en réjouis à l'avance. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Evidemment nous nous réjouissons toutes et tous que cette délibération puisse enfin arriver malgré les délais que Madame Lalem a rappelés, à notre vote parce que je me souviens que la dernière fois que nous avons fêté l'œuvre et la vie de Jenny Alpha, c'était une fête magnifique, c'était une grande artiste de l'Outre Mer mais aussi du 15ème et je tiens ici à saluer la présence ce soir parmi nous de la famille de Jenny Alpha parce que nous sommes heureux et je crois parler au nom de toutes et tous ici qui sommes élus du 15ème arrondissement, de pouvoir une nouvelle fois et de façon encore plus solennelle rappeler quelle a été l'influence majeure de Jenny Alpha sur beaucoup d'artistes qu'ils soient ultra marins ou de la Métropole et ce choix a du sens. Cette place, cette esplanade a été rénovée complètement il y a peu et je trouve que cela va dans le bon sens que la mémoire de Jenny Alpha puisse être fêtée de cette façon et sur ce lieu qui, à mon avis, rappellera tout à fait l'esprit de la « sérénade du muguet » et j'espère que cette inauguration pourra avoir lieu au printemps pour que nous puissions tous venir avec un brin de muguet, célébrer la mémoire de Jenny Alpha.

Monsieur le Maire : Très bonne idée, très poétique de surcroît qui va bien dans l'esprit de Jenny Alpha. Pour répondre, Madame Fonlladosa, Adjointe.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Effectivement nous avons tous été peinés en septembre 2010 d'apprendre la disparition de Jenny Alpha qui habitait au 39 rue de l'Abbé Groult et qui a disparu dans sa 100ème année.

Nous avons à l'époque énormément parlé de son parcours exceptionnel de comédienne, de musicienne, de chanteuse et de très grande artiste notamment de la culture créole à Paris.

Comme vous l'avez dit Monsieur Menguy et je vous en remercie, on lui a rendu tous auprès de la famille, un magnifique hommage le 20 janvier 2011 dans le cadre de l'année des Outre Mer en France et puis nous avons, nous le groupe UMP, fin janvier 2011 émis un vœu afin que Jenny Alpha ait sa place dans le 15ème arrondissement de Paris et sur votre proposition, Monsieur Menguy, c'est vous qui avez trouvé ce lieu.

Nous avions proposé que ce soit un lieu aux alentours du 120/126 avenue Félix Faure. Comme vous l'avez dit sur cette magnifique esplanade, derrière le square Jean Cocteau qui serait effectivement très bien adapté à la personnalité de Jenny Alpha et à l'hommage qu'on doit lui rendre.

Puis le groupe UMPPA a présenté ce vœu au Conseil de Paris et Madame Lalem, vous avez raison, ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris ce qui était une très belle et très bonne chose.

En août 2011 par contre, le Cabinet du Maire de Paris informait Monsieur Goujon, Maire du 15ème que la dénomination de la place Jenny Alpha avenue Félix Faure n'était pas possible compte tenu des problèmes de modification d'adresse postale qu'elle induirait.

En décembre 2011, le groupe UMPPA a déposé un nouveau vœu au Conseil de Paris et Monsieur Menguy, vous l'avez défendu avec beaucoup d'émotion et avec tout votre cœur pour que l'esplanade récemment rénovée devant ce square Jean Cocteau soit dénommé « esplanade Jenny Alpha ».

Monsieur Menguy vous avez accepté, sur proposition de Madame Hidalgo, que ce vœu soit retiré à ce Conseil de Paris de décembre 2011 et Madame Hidalgo s'était engagée à vérifier auprès des services de la Ville que la dénomination « esplanade Jenny Alpha » puisse être retenue et que cette esplanade puisse être inaugurée rapidement.

Avec moi, Monsieur Menguy, vous avez signé un courrier le 2 février 2012 à Madame Hidalgo pour la réinterroger en tant que Présidente de la Commission des noms de rues sur ce dossier. Aujourd'hui nous pouvons je crois, nous féliciter tous que la délibération que nous allons voter à l'unanimité, j'en suis sûre, reprenne le souhait des élus du 15ème de janvier 2011, approuvé par le Conseil de Paris et validé par les services techniques de la Ville afin que Jenny Alpha soit honorée dans son 15ème arrondissement par une esplanade située avenue Félix Faure.

Ce n'est pas forcément très loin de la rue de l'Abbé Groult et comme vous l'avez dit, Madame Lalem, effectivement c'est une dérogation exceptionnelle à la règle qui veut que le nom d'une personnalité ne soit attribué à une voie ou place publique que 5 ans après son décès.

Mes chers collègues, nous sommes aussi heureux que Monsieur le Maire du 15ème ait décidé de rendre un autre hommage à Madame Jenny Alpha en faisant apposer une plaque en sa mémoire sur l'immeuble de son domicile au 39 rue de l'Abbé Groult et là aussi, Monsieur Menguy, mes chers collègues, nous pourrons y déposer une grosse brassée de muguet.

Monsieur le Maire : Merci Madame Fonlladosa. Je voudrais saluer à mon tour la présence des représentants de la famille de Jenny Alpha notamment sa nièce, Nicole, dans la partie réservée au public et me réjouir, évidemment de cette belle décision prise consensuellement.

Je soumets donc au vote de notre assemblée ce projet de délibération.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

◇

9. 2012 DAC 20 - Subvention de 500 000 euros et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire. Juste en fait, à l'occasion de cette délibération, pour rappeler qu'il s'agit de la deuxième moitié de la subvention qui est de 1 million € qui est le même montant que l'année dernière pour l'association du théâtre Silvia Monfort, rappeler que la nouvelle équipe du Silvia Monfort entame la troisième saison et l'on peut souligner la qualité du travail qu'ils ont engagé depuis trois ans notamment sur trois aspects qui est la diversité de leur programmation qui mêle à la fois le théâtre mais aussi l'opéra, la danse, le cirque et de l'opéra chinois depuis plusieurs années, également des concerts puisqu'ils prennent place dans un dispositif de « Paris quartier d'été » ce qui est une très bonne chose car cela permet d'avoir une animation complémentaire l'été et de souligner aussi tout le travail qu'ils font en réseau avec d'autres établissements culturels de la Ville de Paris. Ils font aussi en sorte que le théâtre puisse être occupé durant les périodes de relâche pour devenir un véritable lieu de création pour des compagnies pour des répétitions et pour nous, élus du 15ème je pense que ce qui est important, c'est tout le travail qu'ils font au niveau du quartier et des établissements scolaires en permettant au théâtre d'accueillir des évènements et d'être en partenariat avec les établissements scolaires et les associations du quartier. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Bien sûr qu'on ne peut qu'être d'accord avec ce que vient de dire Madame Roy. Deux petites choses cependant c'est que la gestion financière de cette entreprise si l'on peut dire, c'est plus qu'une association, une PME culturelle qu'il faut faire tourner avec des moyens financiers qui sont certes conséquents mais assez justes et qui ne permettent pas encore au théâtre Silvia Monfort d'avoir une vitesse de croisière facile dans la gestion de son budget.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire puisque Madame Roy faisait allusion aux efforts que fait le théâtre pour s'ouvrir sur les écoles du quartier, je voudrais vous remercier de financer la présence des chorales des écoles du 15ème le 23 ou le 26 juin puisque vous avez accepté de prendre sur votre budget le financement de la location du théâtre à hauteur de 2300/2600 € pour que cette manifestation ait lieu.

Monsieur le Maire : Merci. Je me réjouis aussi que ce théâtre participe au festival des « 15 cents coups » dont la deuxième édition aura lieu également au mois de juin. Pas d'autre intervention ? Je soumets ce projet de délibération à votre vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

10.2012 DDEEES 18 - Réforme de la tarification applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public parisien.

Monsieur le Maire : Monsieur Barrier.

Claude Barrier : Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, je vois encore une augmentation pour les commerçants. Nous sommes déjà dans des difficultés majeures, le commerce est ce qu'il est à l'heure actuelle mais on sait que ça ne va pas très bien et nous avons encore une augmentation de plus. On arrive à avoir des augmentations qui sont de 50% puisque d'1 € au m², on passe à 1,50 €. Je pense qu'il ne faut pas voter cette proposition.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Je voudrais intervenir un peu sur ce qu'a dit Monsieur Barrier et qui est très important car finalement c'est ce que j'appelle la hausse sournoise de la fiscalité. On parle beaucoup des impôts locaux, des taxes foncières, des taxes importantes mais à chaque fois, quand on regarde ce qui se passe, dès qu'on le peut, sournoisement, on essaye d'augmenter la fiscalité.

Cette ville est en train de nous enfermer, nous imposer et donc de réduire les possibilités à la fois des commerçants, des artisans mais aussi des propriétaires fonciers, des entreprises avec des taux de fiscalité qui ne sont qu'à la hausse. C'est très bien de dire qu'on augmente les premières années et qu'ensuite on ne fait plus rien et bien évidemment, c'est faux car pratiquement trois fois par an, il y a des augmentations sournoises de ce type et ce n'est pas bien. Il faut défendre le commerce de proximité et il faut défendre ce type de commerçants à l'étalage. Voilà ce que je voulais dire en complément de ce qu'avait dit Monsieur Claude Barrier.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Destrem. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends les arguments de nos collègues de droite mais je rejette d'abord le mot de sournois ; la pratique qui est faite ici est faite de façon sournoise. Pourquoi ? Parce que la hausse qui est soumise à notre délibération est publique. Il n'y a rien de sournois. Elle n'est pas faite sous le coude sans débat démocratique. Nous l'avons ici, il y aura certainement un débat aussi en Conseil de Paris face à un public et il n'y a rien de sournois à cette pratique là. C'est une pratique tout à fait démocratique Monsieur Destrem.

Deuxièmement, sur le fond. Cette augmentation, effectivement, on peut la présenter comme une imputation de 50% sur ce qui passe de zone hors marché à zone marché de 1 € à 1,50 € mais si l'on prend le coût global de l'augmentation pour les zones hors marché l'augmentation n'est pas de 50% elle est autour de 20% en fonction des catégories. C'est une augmentation qui peut apparaître facilement importante pour autant elle est à relativiser sur plusieurs critères.

Nous pouvons comparer le coût réel pour les commerçants à Paris par rapport aux communes limitrophes. Ce coût réel des commerçants à Paris est bien moindre que ce qu'il y a à côté, à Issy-les-Moulineaux ou d'autres communes où les tarifs qui sont proposés sont bien plus élevés.

Le commerce de proximité à Paris est au contraire défendu par rapport aux communes voisines. On peut aussi souligner les pratiques qui sont faites de sous-location d'emplacements qui font qu'un commerçant va privilégier un accès à une location à un coût qui est mentionné ici et le relouer plus tard plus cher parce que c'est un emplacement qui est dit « stratégique » à des tarifs bien plus élevés.

Cette pratique-là nous pouvons la dénoncer d'une manière collective parce que je ne suis pas pour ce genre de pratique cela abaisserait le coût de location de l'ensemble des commerçants s'il n'y avait pas de pratique de sous-location.

Enfin, il est à noter que les services de la Ville ont le regret d'avoir des dégradations matérielles plus importantes ces dernières années et que les services qui sont proposés pour la qualité de l'accueil des commerçants ne peuvent pas être maintenus si ces dégradations de matériel continuent et que les efforts de la Ville font tout pour renouveler le matériel et cela a un coût. Alors, oui, la responsabilité est commune et si le matériel demain était moins dégradé, ces dépenses-là ne seront pas à faire et l'on n'aura pas à répercuter aussi sur des coûts.

Encore une fois, c'est bien le contraire de ce que vous dites, Monsieur Destrem, cette augmentation est justifiée d'un point de vue d'abord économique et reste très favorable aux commerçants quand on regarde la situation aux alentours et deuxièmement je rejette le procès d'intention que vous faites sur une « pratique sournoise » au contraire, c'est une pratique très démocratique qui appelle un vote.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Baghdad qui a défendu avec moult argumentation une hausse qui va évidemment entraver comme le disait si justement Monsieur Destrem, le développement du commerce d'autant plus que cette hausse prend place au rang de toutes les hausses considérables que décide la Ville de Paris et concernant le commerce parce que vous évoquez la tarification applicable aux activités commerciales organisées sur le domaine public parce que c'est l'objet de ce projet de délibération et cela amène des hausses importantes parfois de 25%, 23%, 19% selon les zones mais on pourrait y ajouter les droits de voirie qui ont aussi énormément augmenté, la taxe de balayage qui a été augmentée de 30% à 35% il y a deux-trois mois par le Conseil de Paris, etc.....

C'est un nouveau coup dur pour l'organisation des activités commerciales sur l'espace public et vous savez bien que les tarifs n'augmentent pas de façon aussi importante dans les autres communes que vous avez citées. Je le regrette pour tout ce qui est aussi vide-greniers qui sont concernés également, pour les particuliers, pour les ventes artisanales ou alimentaires. Bref, en tout cas je crois qu'on ne peut pas dire que ces augmentations de tarif vont dans le sens d'un soutien aux commerces de proximité. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lecture de la motivation de cette délibération ne permet pas de comprendre pourquoi la Ville de Paris propose de telles augmentations de tarif de 17% à 50%. Je vous rappelle que ces tarifs de cette catégorie de commerces ont déjà été augmentés de façon importante en 2009.

En 2009 on nous avait laborieusement expliquée que c'était pour rattraper une absence d'actualisation par le passé. Aujourd'hui on ne peut plus nous tenir ce langage. Ces tarifs ont été augmentés en 2009. On devrait simplement les actualiser aujourd'hui en les augmentant de 3% à 5%. On les augmente de 17% à 50%. Je vous propose donc de rejeter la délibération en l'état.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc le soumettre aux voix. Monsieur Dargent souhaite prendre la parole pour une explication de vote.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, pour relever deux éléments. Premier élément, c'est que vous avez fait une erreur matérielle. Il est mentionné, dès l'exposé des motifs que les vide-greniers liés aux associations de riverains ne sont pas pénalisés puisque exonérés des redevances et cette exonération est maintenue. C'était en l'occurrence pour rétablir le droit.

Sur le fond, comme cela a été précisé et contrairement à ce qu'a dit Monsieur Gayet, la Ville de Paris reste, en matière de tarifs pratiqués, très en dessous de ce qui se pratique en Ile-de-France et en France de manière générale et que donc, si on veut avoir une gestion responsable des finances publiques et nous nous y efforçons, il faut tenir compte de l'ensemble de ces éléments de comparaison sinon c'est très facile de faire ce qui s'appelle de la démagogie. Nous voterons donc cette délibération.

Monsieur le Maire : Il faut d'ailleurs y ajouter pour être parfaitement complet, les droits de voirie et les taxes de balayage etc.... Monsieur Gayet pour une dernière précision.

Gérard Gayet : Monsieur Dargent me fait un procès inique. Je n'ai jamais fait de comparatif avec les communes extérieures, ce n'est pas moi qui en ai parlé aujourd'hui, je regrette et deuxièmement pour les vide-greniers, j'insiste sur la circonstance qu'il faut qu'ils remplissent cinq conditions dans cette nouvelle délibération qui sont très difficiles à remplir.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce projet de délibération au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

11. 2012 DDEEES 33 - Subvention de 9 000 euros à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◇

12. 2012 DDEEES 40 - Subvention de 6 000 euros à l'association des commerçants du parc André Citroën - rue Balard - pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2011.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◇

13. 2012 DDEEES 41 - Subvention de 9 000 euros à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ?

◇

14. 2012 DDEEES 59 - Subvention de 16 000 euros à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. J'interviens ici pour souligner la politique de la Ville de Paris sur les illuminations de fêtes de fin d'année. Monsieur Gayet nous disait il y a deux ans, que si la politique de la Ville continuait ainsi, les associations de commerçants arrêteraient de faire les efforts nécessaires pour les illuminations de fin d'année en disant que le niveau d'investissement de la Ville de Paris n'était pas suffisant. Ce niveau d'investissement comme il est souligné là perdure d'année en année, est constant et nous pouvons même nous féliciter que de nouvelles associations bénéficient de subventions pour les illuminations de fin d'année et que contrairement à ce que soulignait Monsieur Gayet en termes de dégradation de qualité en fait celle-ci n'est pas arrivée.

Les illuminations sont certes peut-être différentes d'il y a quelques années mais en tout cas notre arrondissement reste bien éclairé pendant les fêtes et nous pouvons tous nous en féliciter.

Monsieur le Maire : Je ne voudrais pas évoquer le terme de sournois qu'indiquait Monsieur Destrem mais celui de cynique. Votre intervention est particulièrement cynique Monsieur Baghdad au moment où la Ville a fait passer le taux de ces subventions aux associations de commerçants pour les fêtes de fin d'année de 50% à 30% au moment où malheureusement plusieurs associations ont arrêté leurs illuminations contrairement à ce que vous indiquez notamment les illuminations rue de la Croix-Nivert, celles de la rue du Théâtre par exemple, et au moment où les autres associations n'ont pu continuer à illuminer les rues en plus de la subvention de la Ville, que parce que moi-même j'ai été amené sur ma propre réserve parlementaire ainsi que Monsieur Lamour -ce qui n'est pas forcément leur objectif- de compenser le retrait des subventions municipales et pour des sommes extrêmement importantes.

Je crois que vous auriez mieux fait d'éviter cette intervention, Monsieur Baghdad, parce que nous avons des baisses chaque année des subventions pour les illuminations de fin d'année. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour dire que ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, est faux. C'est-à-dire que le tableau des montants proposés cette année rejoint parfaitement ce qui a été attribué les années précédentes. Il y a eu, par rapport à 2009, un changement de politique qui a été clairement assumé s'agissant de l'incitation à ce qu'il y ait des économies d'énergie et la nécessité de mieux répartir cette question et ses financements mais, depuis 2010/2011 on en est strictement au même niveau, en l'occurrence, c'est toujours difficile ces questions, ce sont des choix d'arbitrage budgétaire.

J'ajouterai que les exemples de gestion budgétaire par l'UMP au plan national font que nous ne prenons pas forcément avec beaucoup d'intérêt ces remarques sur ce sujet. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Vous pouvez m'accuser de dire des choses fausses, mais je constate par exemple, que pour la première subvention qui nous est présentée concernant Félix-Faure/Convention, il y a une baisse de 1 000 € par rapport à la subvention 2009, l'association n'ayant même pas pu faire des illuminations. Laissez-moi terminer d'autant que vous n'avez pas la parole. Il n'y a pas eu justement d'illuminations pour cette association en 2010 parce qu'elle n'a pas pu la faire à cause du fait que la subvention avait baissé et par rapport à la dernière

subvention attribuée par la Ville en 2009, il y a 8 000 € de moins. C'est passer de 50% à 30% et même moins pour certaines associations puisqu'il y en a une qui a 20%. La subvention allouée au Village Saint Charles s'élevait à 20% seulement du coût de l'illumination. Monsieur Barrier.

Claude Barrier : Je voulais simplement dire qu'il y a quatre associations. Or, à une certaine époque, il y a une douzaine d'années, il y avait vingt associations qui faisaient des illuminations. On est quand même tombés très loin. Je voudrais revenir en ce qui concerne Issy-les-Moulineaux dont vous avez parlé tout à l'heure, les illuminations sont fournies par la municipalité.

Monsieur le Maire : Oui et à 100%. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Merci Monsieur le Maire. Je tenais d'abord à vous renouveler nos remerciements parce que sans votre intervention, contrairement à ce que dit la gauche, aujourd'hui nous n'aurions....

Monsieur le Maire : C'est toujours bien de le redire. J'encourage les élus de la majorité à multiplier ce type d'interventions. On n'en a jamais assez, vous savez !

Gérard Gayet : C'est la vérité. J'invite Monsieur Baghdad à aller voir les présidents d'associations et il pourra voir que ce qu'il nous dit est complètement théorique et ce n'est pas du tout la pratique. Les présidents d'associations se demandent, chaque année, comment ils vont faire pour boucler leur budget. C'est ça la vérité.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons mettre cette délibération aux voix puisque l'intervention s'est faite sur la dernière délibération, la 14- DDEEES 59. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci d'être attentifs à nos travaux. Elle est adoptée. Merci.

15. 2012 DDEEES 68 - Signature de 11 conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des sites prestigieux de Paris.

Monsieur le Maire : pas d'intervention ? Merci.

◇

16. 2012 DDEEES 69 - Liste des emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public à Paris.

Pas d'intervention ? Merci.

o

17. 2012 DVD 21 - Convention avec Eau de Paris dans le cadre de la création d'un parc de stationnement souterrain rue de Frémicourt.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

o

18. 2012 DVD 60 - Demande auprès de la Région d'Ile de France d'une subvention pour des aménagements de sécurité pour 2012.

Monsieur le Maire : Monsieur Martinez.

Hubert Martinez : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes évidemment satisfaits que la Région s'implique dans l'aménagement des carrefours mais nous pensons qu'il faut aller encore plus loin et poursuivre cet effort car d'autres carrefours demeurent dangereux dans le 15ème arrondissement en particulier plusieurs carrefours situés le long du trajet du tramway. Je prendrai un exemple récent où nous avons eu un motocycliste tué dans un accident, le carrefour qui fait l'angle entre le boulevard Lefebvre et l'avenue de la Porte Brancion. C'est un carrefour particulièrement dangereux où nous avons installé le radar pédagogique préventif qui a confirmé la dangerosité de ce carrefour. Voilà les informations complémentaires que je souhaitais apporter.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, pour évoquer le cas du croisement Saint Charles/Viala qui mérite d'être sécurisé, vous nous avez donné l'assurance, Monsieur le Maire, de sa sécurisation prochainement en 2012. je renouvelle ce vœu encore une fois ici pour avoir assisté au conseil d'école du complexe Rouelle/Sextius Michel où les parents d'élèves soulignent l'urgence et la nécessité de cette sécurisation. Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Maire, pour la sécurisation de ce lieu.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Juste un mot pour répondre, Monsieur le Maire. Cela a été demandé et évoqué lors du...

Monsieur le Maire : ....et financé d'ailleurs pour cette année 2012, au printemps. D'autres réponses.

Franck Lefevre : Si je peux dire un mot pour encourager mes collègues à voter ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Ce que je veux dire c'est qu'il y a des demandes supplémentaires que nous avons évoquées au niveau de la direction de la Voirie comme carrefours dangereux même si on se réjouit bien sûr des engagements que nous votons ce soir, notamment à Blomet/Convention, Convention/lecourbe, Convention/Croix-Nivert, Convention/Henri Bocquillon et un certain nombre de vœux ont été adoptés.

Pour informer pleinement notre Conseil, il y a des aménagements qui ont été proposés au titre des budgets 2010 et 2011 qui n'avaient pas encore été réalisés jusqu'alors et qui vont l'être en 2012. Le carrefour Vaugirard/Alexandre Pasteur pour l'aménagement des trottoirs, les travaux sont en cours. Le carrefour Lecourbe/Pasteur/Garibaldi/Sèvres, les travaux sont en cours, les carrefours Javel/Lourmel également, la rue Lecourbe, c'est un plateau surélevé et les travaux sont programmés pour le premier semestre, le 47 rue de la Procession, un passage piéton surélevé avec des travaux programmés au premier semestre, la rue Yvart avec la création d'oreilles et de zones deux-roues.

Il y a ensuite quelques aménagements réalisés sur l'ESA notamment carrefour Jean Maridor/Frédéric Mistral au niveau du 30 rue Desnouettes avec ralentisseurs également rue du Docteur Finlay, 78 rue de Javel, 26 rue Desaix, 54 rue Brancion et 2 rue Vigée Lebrun.

Il y a également une étude du réaménagement de la circulation du carrefour avenue de la Porte Brancion boulevard Lefebvre, le radar pédagogique qui est actuellement au 320 rue Lecourbe et qui sera installé dans plusieurs adresses dans les prochaines semaines par rapport à ce qui a déjà été dit au début de notre intervention. Voilà pour faire un point le plus précis possible sur l'aménagement de ces carrefours dangereux.

Je soumets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

◊

19. 2012 DVD 7 - Signature avec le Port Autonome de Paris d'une convention relative à l'aménagement des entrées et des sorties du port Victor.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Il semblerait que ce soit avec cette délibération, l'aboutissement d'un dossier qui a perduré au cours de ces dernières années. Je pense que nous sommes unanimes à nous réjouir de voir cette possibilité enfin reconnue aux promeneurs, aux gens qui feront du vélo aussi, de pouvoir aller dans cette zone du port Victor qu'ils ne connaissent pas aujourd'hui puisqu'elle est consacrée actuellement et exclusivement à de l'activité tertiaire sur 1 200 mètres environ de long. Ce sont des entreprises de bâtiments publics qui je crois font toutes du béton, sauf erreur, et c'est un site un peu spécial puisqu'il est inséré entre d'une part, la Seine et d'autre part, une voie de circulation urbaine qui est très dense.

Ce réaménagement s'inscrit aussi finalement dans un territoire en mutation, on l'a vu avec l'arrivée du tramway qui passe à proximité et on le verra dans les prochains mois avec la coulée verte qui ne sera pas bien loin non plus. Il va permettre un usage mixte qui va associer des activités industrielles à l'ouverture d'une promenade. C'est un bon équilibre, me semble-t-il et qui résulte je crois d'une négociation intelligente qui a été menée entre Port de Paris et la Ville.

Il sera bien sûr à la charge des deux parties financièrement, je passe sur les détails. Je voudrais peut-être faire deux suggestions concernant ce projet qui est très intéressant. Je pense qu'il faudra, dans un premier temps, valoriser les façades fluviales du port, de jour comme de nuit.
Il y aura sans doute un travail que Port de Paris pourrait faire et la deuxième suggestion que je fais à Port de Paris c'est de bien travailler l'aspect architectural qui en a bien besoin parce que ce n'est pas très joli aujourd'hui et paysager de telle sorte que pour les promeneurs, ce soit un endroit agréable.

Je crois qu'il y a un concours d'architecte qui a été lancé, peut-être aurons-nous un retour ? A notre stade, nous n'en savons rien.

Je dirais simplement pour conclure que la réappropriation des berges au profit des piétons, des cyclistes, même si dans le cas présent elle n'interviendra que le week-end, participe d'une démarche qui a été lancée par la Ville de Paris pour rendre aux Parisiens les berges de Seine.

C'est un projet certes ambitieux mais lorsqu'il sera réalisé et que la municipalité aura levé les obstacles pour un autre secteur que je n'évoquerai pas ici et que l'Etat a créé, je pense que ce projet apparaîtra aux yeux de tous comme une évidence et comme ce qu'il aurait fallu faire depuis longtemps.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Comme Monsieur Alayrac, je me réjouis de voir arriver devant nous une délibération portant sur les berges du 15ème qui, jusqu'à présent, n'étaient sans doute pas assez prestigieuses pour s'inscrire dans les projets du Maire de Paris alors que, justement, ces emprises nécessitaient un réaménagement digne de notre Capitale à l'image par exemple de ce que le Port de Paris a réalisé avec la Ville d'ailleurs sur le port de Tolbiac.

Ce projet me donne l'occasion de souligner le travail engagé par le Port et la Mairie du 15ème en lien avec les associations et les conseils de quartier qui se sont mobilisés sur la reconquête de nos berges.

J'avoue que la route a été longue. Si après de multiples réunions et un livre blanc, des marches exploratoires, nous avons obtenu en 2007 plusieurs aménagements ponctuels au débouché du parc, aux abords du siège du Port et au droit du pont Mirabeau, aujourd'hui nous rentrons dans une phase de remise à plat des concessions et des destructions des bâtiments à structure hors d'âge d'abord sur le port Victor et ensuite sur le port de Javel bas.

Il est évident que dans un souci de développement durable, nous ne pourrons pas supprimer les activités industrielles du port dans un souci de responsabilité, nous nous inscrivons donc résolument dans une perspective d'usage partagé entre les exploitants et les promeneurs.

Je vous rappelle nos principales priorités pour le réaménagement de nos berges en particulier la réalisation d'un cheminement confortable le long du fleuve, l'intégration paysagère des activités, le renforcement du végétal, un meilleur raccordement des berges aux quartiers riverains, la mise en place d'un plan lumière économe en énergie et valorisant le site, la création d'une piste cyclable intégrée dans le réseau « Harmonie » porté par la Mairie du 15ème, la suppression du stationnement sauvage sur les berges mais aussi la mise en place de la vidéo protection pour sécuriser la promenade.

La majeure partie de nos propositions semble avoir été entendue puisque lors de la première réunion du comité local d'information portuaire plus communément appelé le « CLIP » qui s'est réuni le 19 janvier dans cette mairie en présence des conseillers de quartier, des élus, des industriels, des représentants du Port, nous avons eu une présentation des grands axes du schéma d'aménagement du Port de Javel bas, cette fois.

Le Port prévoit sur cette emprise la remise à plat de l'ensemble des concessions, d'ailleurs à terme, seules deux installations devraient rester sur Javel bas. Je rappelle que le Port de Javel bas, en l'état, n'est pas digne d'une entrée de Capitale et offre un aspect de friche industrielle peu valorisante pour les milliers de voyageurs des RER C, pour les touristes qui naviguent sur la Seine, pour les riverains du 16ème, pour les habitants des immeubles du rond-point Mirabeau et de la Tour Orphée et bien sûr pour les promeneurs qui utilisent ces berges.

Les grandes lignes du futur schéma d'aménagement de Javel bas portent en particulier sur la réalisation de la promenade bords à quai que nous attendons depuis quelques années, sur le réaménagement des activités industrielles et je rappelle que nous en perdrons une au passage qui est une bonne nouvelle puisque cela permettra de créer des placettes de 30 mètres de large qui ouvriront de grandes perspectives sur le fleuve.

Le projet prévoit également la mise en valeur nocturne du site avec un plan lumière et le dégagement de la perspective sur le pont Mirabeau qui est, je vous le rappelle, classé monument historique.

Ce sont là quelques unes des orientations qui nous ont été présentées lors de cette première réunion du CLIP. S'agissant du réaménagement du port Victor, la délibération annonce la création de nouveaux axes piétons à véhicules vers la berge. Les anciennes structures industrielles existantes et je vais vous rassurer Monsieur Alayrac, seront intégralement démolies. Plusieurs permis de construire ont été déposés en particulier pour Lafarge et Raboni ; devrait venir le permis de construire de Cemex qui interviendra je crois, un petit peu plus tard puisque la reconstruction du site est liée à une autre opération qui se tient sur le port d'Issy-les-Moulineaux.

Je veux dire que nous nous réjouissons de ces avancées avec néanmoins un bémol. Je regrette qu'à terme le port Victor ne soit pas accessible aux promeneurs le soir après la fin des activités industrielles.

Nous ne pourrons utiliser cette promenade que le week-end et les jours fériés puisque des contraintes techniques de sécurité imposées par les amodiataires nous empêcheront de bénéficier d'une promenade nocturne.

Je vais conclure avec un mot sur l'Ile aux Cygnes. Je constate que les berges sont en mouvement sur les ports Victor et donc bientôt sur le port de Javel bas mais je regrette qu'il n'en soit pas de même pour le réaménagement de l'Ile aux Cygnes pour lequel nous ne disposons à ce jour d'aucune information sur la réhabilitation du site. Ce projet n'étant pas directement lié au réaménagement des berges du centre de Paris ainsi que nous l'a très vivement rappelé le Président de la commission d'enquête, je m'étonne que les annonces faites par le Maire de Paris sur le réaménagement ambitieux de ce site n'aient toujours pas fait l'objet d'une présentation au Maire du 15ème.

J'espère en tout cas que ce projet ne se limitera pas à une opération de «rustinage» réduite au cimentage des marches et à l'implantation d'une aire de jeux sur l'esplanade minérale comme j'ai cru l'entendre récemment dire dans les services centraux. Merci.

Monsieur le Maire : Il y a donc du positif et du négatif dans ce que vient d'indiquer Claire de Clermont-Tonnerre qui est particulièrement compétente sur le sujet ayant été présidente de l'association Rives de Seine je le rappelle, ayant beaucoup travaillé sur ce sujet, étudié des rapports, principalement fait des marches exploratoires et suivi ce dossier de bout en bout. A l'occasion du pacte de mandature que nous avions proposé aussi bien aux électeurs lors des Municipales qu'au Maire de Paris, nous avions proposé la réalisation d'un arc vert structurant en plein cœur du 15ème reliant par la coulée verte les parcs Brassens et Citroën -c'est engagé- continuant par l'aménagement des berges et de l'Ile aux Cygnes c'est le cas aujourd'hui et c'est une très bonne chose et remontant par les boulevards Garibaldi, Pasteur, Vaugirard jusqu'au pôle Montparnasse restructuré. Il y a aussi des réflexions sur ces sujets.

Ce que je voudrais dire c'est que nous avons beaucoup avancé avec Port de Paris qui a mené une concertation très approfondie avec la Mairie du 15ème et je le signale parce que ça n'a pas toujours été le cas par le passé, la concertation a été très étroite et je voudrais signaler la part qu'à prise Gérard d'Aboville qui est Conseiller Délégué auprès de moi en charge de ces sujets et que nous avons beaucoup de réunions de travail avec Port de Paris.

C'est vrai aussi que lors de la présentation du projet par le Maire de Paris de l'aménagement de la fermeture de la voie expresse rive gauche, notamment l'aménagement de la voie expresse rive droite, il avait été évoqué par la Mairie du 15ème de la demande d'aménagement de la berge de l'Ile aux Cygnes qui avait été « oublié » par la Mairie centrale.

Ceci a été réintroduit dans le projet du Maire de Paris en tout cas dans les déclarations qu'il a été amené à faire quand il a présenté son projet. Or, je n'en vois aucune traduction aujourd'hui ni sur le plan budgétaire ni sur le plan de la concertation avec la Mairie du 15ème. Il me semble que s'il y a un travail qui est effectué sur l'aménagement des berges de la Seine et l'Ile aux Cygnes, le minimum qu'on peut espérer c'est que la Mairie de Paris se rapprochera de la Mairie du 15ème et que le Maire d Paris qui avait évoqué un budget de 5 millions d'euros pour l'aménagement des berges non circulées si je puis dire, 12ème, 13ème, 15ème , verra le jour. En tout cas pour le moment, nous n'en avons plus de nouvelles depuis plusieurs mois.

Je voudrais dire un dernier mot. Je pense qu'il faut que nous essayons les uns et les autre -l'union fait la force- d'intervenir auprès des opérateurs pour obtenir que les voies sur berges (à terme 3 kilomètres) soient ouvertes aussi le soir et pas seulement le week-end aux promeneurs et à l'usage de loisirs. C'est une proposition que je fais mais bien sûr nous voterons unanimement ce projet de délibération que je soumets aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

20. 21012 DJS 274 - Approbation du principe du projet d'aménagement et dépôt de la demande de permis d'aménager pour un plateau d'évolution sportive boulevard de Grenelle, rue de la Fédération.

Monsieur le Maire : Monsieur de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais m'étonner publiquement que nous n'ayons pas été suivis dans nos demandes insistantes lors d'une réunion sur place de chantier il y a environ un an alors que nous avions demandé, dans le souci d'éviter que se reproduisent des phénomènes comme ceux que nous connaissons dans le jardin Nicole de Hauteclocque, que soient présentés plusieurs projets afin que nous puissions structurer l'usage de ce jardin voire le faire approprier par les usagers et surtout limiter les craintes que les riverains m'ont exprimées à plusieurs reprises.

Aujourd'hui, un an plus tard on voit, tombé du ciel, un projet tout fait sans concertation, sans écoute et je trouve ça particulièrement consternant parce que cela ressemble à la chronique d'un désastre annoncé. On va se retrouver très vraisemblablement avec les mêmes difficultés alors qu'on aurait pu, en amont, les limiter ou en tout cas les éviter.

Le pire n'est jamais sûr et on peut toujours rêver mais je ne comprends pas une fois de plus que l'on puisse faire des promesses de ce genre et après les oublier. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau s'il n'y a pas d'autres interventions.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, je vais pour commencer, essayer de délivrer un message positif en me réjouissant quand même que ce projet qui a vu le jour dans votre bureau, Monsieur le Maire alors que vous receviez pour la première fois la directrice de la Jeunesse et des Sport nouvellement nommée et que nous évoquions les projets qui intéressent le 15ème et nous avons imaginé ensemble avec elle, en rez-de-chaussée d'immeuble qui allait voir le jour, cet espace qui permettra aux habitants du quartier et de l'immeuble de pratiquer dans un calme relatif des activités physiques, de yoga encadrées ou non et qui permettra donc de concilier à la fois un espace vert et une pratique sportive on va dire « douce ».

Ce projet voit enfin le jour mais il y a un petit bémol comme nous l'a rappelé Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, c'est le fonctionnement habituel que nous connaissons tous des services de la Ville.

Nous appuyons sur le bouton, le projet démarre et puis il est enfoui pendant quelques mois et il remonte à la surface plusieurs mois plus tard plus ou moins ficelé, sans concertation ni avec les élus du 15ème ni avec les habitants du conseil de quartier ni avec les habitants tout simplement de ce quartier.

J'espère, à l'occasion de cette délibération que pour le reste du suivi puisque c'est un principe que nous votons aujourd'hui et une autorisation au Maire de Paris de déposer un projet de permis de construire, j'espère qu'à l'avenir et pour le reste du projet, nous serons très étroitement avec les habitants, concertés sur la réalisation de ce projet. On n'est jamais à l'abri d'un coup de chance donc la Ville fera peut-être très bien mais nous préférons comme beaucoup d'entre vous, surveiller et accompagner ce projet dans sa réalisation.

Monsieur le Maire : Merci. D'autant plus qu'une réunion s'est tenue le 25 mars 2011 sur le chantier en présence de la DJS d'ailleurs et de la SNI pour réfléchir au devenir de ce terrain, qu'un certain nombre de propositions et de recommandations ont été faites par la Mairie du 15ème une semaine après et que nous n'avons eu aucun retour jusqu'à notre séance d'aujourd'hui.

Cela étant, je ne veux pas faire de procès d'intention et je suis tout à fait prêt à penser que les aménagements qui seront prévus par la ville iront tout à fait dans le sens des recommandations que nous souhaitons.

Jérôme Loriau : Une dernière information, Monsieur le Maire pour vous annoncer que malheureusement ce chantier qui accompagne comme vous le savez la livraison du gymnase de type C qui tiendra place en sous-sol de l'équipement est retardée. Nous avons appris que pour des raisons d'intempéries qui ont été évoquées par le maître d'ouvrage, ce gymnase qui devait, comme il est noté dans l'exposé des motifs, être livré en mars ne pourra pas être livré avant juin au plus tôt.

Il faut donc dire aux clubs qui attendent avec impatience et notamment les sports collectifs puisque ce gymnase est vraiment le gymnase idéal pour désengorger la pratique du sport collectif, handball, volley, basket dans le 15ème, il faudra leur demander d'attendre si ce n'est juin, peut-être la rentrée.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix ce projet de délibération.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

◊

21. 2012 DUCT 22 – Subvention fonds du Maire (2500 euros) à l'association « Un grand cri pour Malik ».

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

22. 2012 DUCT 36 – Subvention Fonds du Maire (2 500 euros) à l'Association Action des mètres pour une enfance sans drogue.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

23. 2012 DUCT 37 - Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association Action et mission sociale des messagers du grand roi.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, j'interviens pour avoir des précisions si vous pouvez nous en donner parce que c'est une association que je ne connais pas et dont la nomination exacte n'est pas celle qui est marquée dans la délibération « Action et mission sociale » mais « Action missionnaire et sociale des messagers du grand roi ». Il y a donc déjà une inexactitude dans le libellé de cette association et serait-il possible d'avoir les statuts de cette association qui nous est, en tout cas personnellement inconnue, pour bien connaître l'objet de cette association.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Je vais répondre à mon cher collègue. J'ai découvert cette association lorsque j'ai été invité par elle au patronage laïque. Cette association de loi 1901 est reconnue par le Ministère des Affaires Sociales d'Haïti et elle a pour projet la construction d'une école maternelle mixte, gratuite et laïque pour 60 enfants particulièrement défavorisés et actuellement cette association les héberge sous tente.

Monsieur le Maire : C'est une réponse qui, je l'espère, satisfera. C'est bien de poser la question car il est vrai que l'intitulé de l'association peut amener à poser la question. C'est une association d'Haïti.

Qui est pour la subvention ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée.

◇

24. 2012 DUCT 84 - Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association Cap mariage Paris-Ile-de-France.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

Je soumets à votre vote les projets de délibération qui n'ont fait l'objet d'aucune inscription.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés. Merci.

Nous entrons maintenant dans la deuxième partie de notre séance avec un certain nombre de vœux.

V O EU X

25. VXV/2012/49 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et Centre et Indépendants relatif au maintien du dépôt de pain de l'entreprise Max Poilâne au 93, rue Brancion.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy le présente.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, la Ville de Paris a préempté deux immeubles situés au 93 et 95 de la rue Brancion et elle a missionné la société, comme le vœu l'indique, la société SOREQA pour aménager ces parcelles et les rétrocéder à des bailleurs sociaux pour réaliser des logements sociaux.

Au 93 de la rue Brancion, ceux qui connaissent le quartier le savent bien se trouve en sous-sol et en rez-de-chaussée le dépôt de pain de l'entreprise Max Poilâne qui emploie 45 personnes. Inutile de dire que ce lieu, pour cette société et ceux qui y travaillent est particulièrement important.

La Première Adjointe au Maire de Paris, Madame Hidalgo qui ne pourra pas répondre à nos demandes puisqu'elle n'est pas là encore une fois, s'était engagée lors du Conseil d'arrondissement du 9 mai de l'année dernière à intervenir auprès de la société SOREQA pour qu'une solution soit trouvée et faute de réponse, le vœu demande de maintenir le dépôt de pain de l'entreprise au 93 rue Brancion soit en supprimant cet immeuble du projet de réaménagement soit en incluant les locaux dans le futur immeuble social prévu à la même adresse.

Monsieur le Maire : La réponse de l'Adjoint, Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis tout à fait sensible à ce que vient de dire Monsieur Menguy. Ce dossier, Monsieur Lamour nous y avait sensibilisé il y a quelque temps et il impératif de trouver une solution. Comme nous le disons dans le vœu, il y a deux solutions :

- soit la société à qui la Ville a délégué son pouvoir trouve la possibilité d'un entrepôt temporaire pendant deux ans et après les travaux on reloge la société Poilâne,

- soit on arrête toute l'opération et on renonce à la préemption.

Je répète ce que j'avais dit à l'époque, il y a à la clé 45 emplois pour le 15ème arrondissement. C'est un très gros dossier. Madame Hidalgo avait promis de s'y intéresser et avait dit au mois de mai quand nous avions délibéré sur cette question qu'elle s'en entretiendrait avec le Maire du 15ème. J'ai interrogé le Maire du 15ème, cela n'a pas été fait. Je demande donc à Madame la Première Adjointe de bien vouloir se saisir de ce dossier très important. Merci mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Pour une explication de vote, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : pour indiquer que la Ville se préoccupe depuis plusieurs mois de ce dossier pour indiquer à notre assemblée que trois relocalisations répondant aux critères fixés par Max Poilâne ont déjà été proposées. C'est difficile de dire qu'il n'y a pas d'intérêt de la Ville sur ce sujet simplement Max Poilâne ne les a pas acceptées pour des motifs géographiques ou techniques et la Ville continue à trouver d'autres solutions afin de trouver une issue à ce dossier mais, encore une fois, ce vœu de ce point de vue là n'est pas utile en l'occurrence puisque la ville s'active et fait déjà ce que ce vœu demande, ce qui arrive assez souvent d'ailleurs dans le 15ème arrondissement, pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote s'agissant d'un vœu qui est un vœu inutile. Merci.

Monsieur le Maire : Il sera inutile lorsque la situation sera réglée ce qui est loin d'être le cas. Je mets donc aux voix ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◊

26. VXV/2012/50 - Vœu au Maire du 15ème relatif à la célébration des PACS en mairie d'arrondissement présenté par la Gauche.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Déjà douze ans, c'est une des avancées majeures du Gouvernement Jospin, déjà trois vœux sur le sujet dans le 15ème arrondissement et un vœu au Conseil de Paris qui avait été voté et qui avait été présenté je crois par Gilles Alayrac. Nous ne sommes pas d'accord sur l'ouverture du mariage à tous les couples, la gauche y est favorable de façon relativement unanime. Le candidat Sarkozy y est opposé, mais c'est un autre débat. Le vœu que nous vous proposons porte sur les pacs que nous aimerions pouvoir voir célébrer en mairie d'arrondissement après leur conclusion auprès du

Tribunal d'Instance ou auprès d'un notaire pour les personnes qui le souhaitent, cela va sans dire.

Il y a deux ans, vous nous aviez dit : « attendez, attendez, vous allez voir, Nicolas Sarkozy va améliorer les pacs, ne préemptons pas le débat législatif, l'état civil est quelque chose de trop sérieux pour que l'on puisse prendre des libertés » alors qu'on ne demandait pas d'inscription particulière à l'état civil.

Force est de constater que les promesses qui avaient été faites par Nicolas Sarkozy sur le sujet ne vont pas être tenues puisque la mandature s'achève mais, néanmoins, je sais que vous êtes un homme de parole, Monsieur le Maire et que vous ne manquerez pas de tenir ces engagements que vous aviez pris devant nous, puisqu'en plus nous avons de la suite dans les idées et nous vous demandons à nouveau de pouvoir permettre de célébrer de façon symbolique, en Mairie du 15ème, les pacs. J'ajoute que ce n'est pas quelque chose de complètement original puisque ça se pratique dans beaucoup de mairies, de gauche, mais aussi dans des mairies qui ne sont pas forcément pas de gauche, à Drancy par exemple où Jean-Christophe Lagarde, Vice-président du Nouveau Centre est également Maire, les pacs sont célébrés en mairie. Donc, vous voyez que ce n'est pas quelque chose qui est totalement politique.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Mouricou qui se fait à la fois le porte-parole aussi bien du Maire du 15ème, du Maire de Drancy et du Président de la République. Il risque d'être déçu par ma réponse, mais c'est dû aussi à son audace parce que c'est la quatrième fois effectivement, en quatre ans, que ce vœu sur le pacs est présenté, la ficelle est un peu grosse, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs or, c'est un vœu à connotation purement électoraliste, vous venez de le rappeler.

Vous avez dit, à quelques semaines d'une élection, la promesse n'a pas été tenue etc... Je pense que c'est un débat qui mériterait plus de sérénité et surtout qu'il se situe en dehors de toute tentative de récupération.

Effectivement, je confirme que la polémique ne devrait rien avoir à faire à l'état civil. Vous m'interrogez à nouveau mais ma position depuis 2008 est inchangée tout comme celle de la majorité. Je crois que c'est plus le fait de poser la question qui vous préoccupait que d'attendre ma réponse que vous connaissez évidemment puisque je l'ai déjà renouvelée à plusieurs reprises ici avec le soutien de la majorité bien sûr.

Si je peux continuer, Monsieur Dargent ? Vous le savez fort bien, vous l'avez cité vous-même, la loi Jospin qui a établi le pacs rappelle que les partenaires doivent se présenter ensemble au greffe du Tribunal d'Instance. Le Maire et ses adjoints, officiers d'état civil ont pour mission d'appliquer la loi non d'en inventer de futures ni de se faire législateur et c'est le rôle du Parlement et d'ailleurs si le Gouvernement de l'époque avait voulu que le pacs soit célébré en mairie, il l'aurait explicitement prévu et inscrit dans la loi. Madame Hidalgo d'ailleurs exerçait à l'époque des fonctions importantes puisqu'elle était en cabinet ministériel auprès d'un ministre important et elle aurait pu alors user de son influence pour imposer une célébration en mairie si tel était réellement son souhait. Franchement, je ne vais pas me gêner et c'est comme quand vous accusez les parlementaires présents dans cet hémicycle de ne pas faire voter telle ou telle loi. Je sais que vous n'avez jamais eu aucune de ces responsabilités, Monsieur Dargent, mais je crois que si vous connaissiez un peu le fonctionnement de l'Etat, vous verriez que les membres des cabinets ministériels ont bien souvent plus de pouvoir que les parlementaires. Ce sont eux qui conseillent les ministres. Si on peut me laisser continuer, je vais vous demander un peu de sérénité. Vous êtes en train de dire que Madame Hidalgo ne servait à rien quand elle était auprès de Madame Aubry pour mettre en œuvre en France, les 35 heures !

Revenons au débat. Je demande un peu de calme, s'il vous plait. Si Monsieur Dargent peut éviter de faire monter la pression dans l'hémicycle. Le débat a eu lieu à l'époque en 1999 sur la question de savoir si le pacs devait être célébré en mairie comme le mariage ou simplement déclaré au Tribunal d'Instance et la majorité socialiste de l'époque a tranché pour le Tribunal. La célébration de signatures du pacs n'est prévue par aucun texte législatif ou réglementaire.

Même si certaines communes font droit aux requêtes de leurs administrés, comme vous l'avez rappelé, en donnant un caractère solennel à la signature du pacs, il n'est pas envisagé, en l'état, de prévoir une cérémonie particulière lors de son enregistrement au greffe du tribunal d'Instance ou devant notaire parce que tout simplement le pacs est un engagement privé subordonné à l'existence d'un contrat passé entre les partenaires et à son enregistrement par le greffe du Tribunal d'Instance du lieu de résidence commune des partenaires ou par le notaire qui a reçu l'acte authentique.

L'officier d'état civil n'intervient aucunement lors de l'enregistrement du pacs, son rôle consistant tout simplement à apposer la mention de la conclusion ou de la modification de la dissolution du pacs en marge de l'acte de naissance respectif des partenaires.

Ainsi sans nier l'importance symbolique que revêt une telle célébration pour les partenaires qui l'ont souhaitée, la cérémonie de signature du pacs dans une salle de la mairie en présence d'un officier d'état civil, élu ou fonctionnaire de la commune et dont le déroulement serait inspiré de celui prévu par le code civil pour le mariage, même si elle n'enfreint aucune règle légale, serait de nature à créer une réelle confusion dans l'esprit des administrés sur la nature de cette célébration.

Quelques mairies autorisent la célébration de pacs en leur sein et je trouve pour ma part anormal et même injuste que les citoyens en fonction de leur mairie de résidence aient affaire à des règles qui ne seraient pas les mêmes au gré de la volonté politique des élus et en dehors de la loi, chacun élaborant un peu ses propres règles ce qui me semble tout à fait dangereux en matière d'état civil.

Il ne s'agit pas pour moi, je voudrais quand même le dire solennellement, d'exprimer une quelconque hostilité au pacs et je tiens à le préciser pour éviter les amalgames, mais de considérer et c'est dans les faits ce qu'a instauré la loi et c'est aussi la raison pour laquelle le pacs est retenu par nombre de nos concitoyens pour signifier leur union qu'il se distingue du mariage. Si la loi évolue, évidemment je ferai en sorte, comme Maire de cet arrondissement et tous les maires de France, qu'elle soit appliquée dans le 15ème comme ailleurs.

Pour ma part, je ne connais que la loi spécialement en matière d'état civil car elle est je crois, la meilleure garante de neutralité, de respect des croyances et de paix publique. J'appelle donc à rejeter ce vœu.

Monsieur Destrem pour une explication de vote.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, je ne veux pas ajouter trop de choses à ce que vous avez dit parce que ce dossier est un dossier qui est quand même très sérieux. C'est la quatrième fois, comme vous l'avez dit, que depuis mars 2008 il est déposé en cette mairie du 15ème. Je voudrais qu'on fasse un peu attention en cette période.

Cette période est une période pré-électorale, ça n'a échappé à personne et je voudrais que l'on fasse attention dans un dossier aussi délicat qui est lié aux problèmes de conscience, lié au législateur et à la décision des gouvernements et des propositions de loi qui peuvent être faites, il faut éviter l'instrumentalisation politicienne.

J'ai bien peur malheureusement qu'on tente de nous lancer dans ce type de débat aujourd'hui car je trouve totalement inadmissible comme vous l'avez dit, le Gouvernement Jospin finalement ne l'avait pas inscrit dans la loi alors ne jetons pas le trouble et la confusion sur un tel dossier, ce n'est pas le moment, l'instance qui est la nôtre n'a pas à se substituer au législateur et ainsi je souhaiterais que l'on évite de tels débats et si l'on pouvait, en cette période, en attendant que le Gouvernement, dans sa grande sagesse de vote propose des lois à l'Assemblée et au Sénat, de nouveaux textes de loi comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, nous débattrons à ce sujet-là et les parlementaires le feront et nous l'appliquerons dans le 15ème.

Je souhaite donc que le débat soit résumé au plus court possible, vous avez expliqué ce qu'il en était en cette période ce n'est pas bien de le faire, je le regrette et ainsi je demande au groupe UMP de voter contre.

Monsieur le Maire : Merci. Je suis désolé, il y a eu une explication de vote pour le groupe UMP et une pour le Parti Socialiste. Il n'y a pas d'amendement au vœu, Madame Poirault-Gauvin. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour souligner une chose. Je n'ai pas du tout suivi ce que nous disait à l'instant l'orateur du groupe UMP. Pour moi et pour nous, la situation est simple. Il y a des habitants du 15ème, chers collègues, qui nous demandent de célébrer le pacs en dehors du 15ème arrondissement parce que ce n'est pas possible dans le 15ème et que je trouve tout à fait anormal, mes collègues et moi-même sommes dans le même cas, de devoir demander au Maire du 20ème, au Maire du 19ème, au Maire du 13ème d'aller célébrer dans leur mairies des pacs des habitants du 15ème arrondissement. C'est la seule préoccupation qui nous juge et tant que vous n'aurez pas cédé sur ce point, nous continuerons à présenter régulièrement ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Pour le Centre et Indépendants.

Anne Tachène: Mes chers collègues, je voulais rappeler que Jean-Christophe Lagarde était Maire mais également parlementaire et qu'il était dans ce cadre tout à fait respectueux de la loi. Aussi, à ce titre, il applique parfaitement la loi et je voudrais confirmer qu'il ne célèbre pas de pacs dans sa mairie. J'ai sa confirmation et comme élue locale nous avons à respecter la loi et donc, dans ce cas, nous soutenons votre position.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin, en fonction de cet article, je regrette que vous n'ayez pas déposé cet amendement dans notre séance auparavant dans la mesure où nous ne sommes saisis d'aucune proposition d'amendement de votre part et nous ne l'avons pas pour nous prononcer ce qui est quand même gênant.

Géraldine Poirault-Gauvin : L'amendement sera très simple Monsieur le Maire....

Monsieur le Maire : ...Oui, mais vous ne l'avez pas soumis à notre séance.

Géraldine Poirault-Gauvin : Il est de droit, j'ai fait un rappel au règlement, article 21, je vais présenter mon amendement.

Monsieur le Maire : Allez-y vite, Madame, vous avez deux minutes.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je souhaiterais ajouter au 3ème considérant :
« Considérant qu'un nombre grandissant de maires appartenant à des sensibilités politiques diverses » je voudrais ajouter quatre mots, y compris à l'UMP.

Monsieur le Maire je souhaite présenter mon amendement. Je ne suis pas naïve sur le moment qui a été choisi par la gauche pour présenter ce vœu en pleine campagne électorale. On nous a fait le coup au moment des municipales, vous nous faites le coup au moment des régionales et donc c'est la troisième fois devant notre Conseil d'arrondissement.

Chacun connait mes positions en faveur de la célébration des pacs en mairie. Elles sont publiques et je ne suis pas d'ailleurs la seule à l'UMP puisque Christian Estrosi a été le premier Maire UMP à célébrer les pacs en mairie en 2008, Alain Juppé souhaite les célébrer à Bordeaux, il s'est prononcé aussi publiquement.

Nous prenons souvent Bordeaux en exemple et ce qui est possible à Bordeaux est possible ...

Monsieur le Maire : Vous avez deux minutes Madame, si vous voulez bien accélérer. Donc, si vous voulez bien conclure. Vous êtes à vos deux minutes.

Géraldine Poirault-Gauvin : Moi, vous savez, ma position, je vais la mettre sur mon blog. Les trois secondes qui me restent c'est pour vous dire que ce n'est pas normal de se comporter comme ça ! On pourrait avoir un débat serein...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un débat, c'es un respect du règlement, comme pour tous vos collègues. Donc, vous avez présenté un amendement, vous avez deux minutes pour le présenter et je vous dis que vous êtes déjà à deux minutes, alors vous terminez, s'il vous plait !

Géraldine Poirault-Gauvin : Ecoutez, Monsieur le Maire, je souhaiterais dire que je vais voter pour ce vœu que mon amendement soit retenu ou pas et que je trouve anormal que l'on tourne le dos à toutes les personnes qui veulent célébrer des pacs en mairie au moment où dans cette mairie, on célèbre beaucoup de choses même des légions d'honneur donc je ne vois pas pourquoi on ne célèbrerait pas les pacs en mairie. Donc, j'y suis favorable et comme je suis bâillonnée, je mettrai ma position sur mon blog.

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas bâillonnée puisque vous avez eu la parole pendant plus de deux minutes pendant lesquelles vous vous êtes exprimée sur un amendement que vous n'avez même pas eu la courtoisie de déposer avant la séance du Conseil.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je suis courtoise avec les gens courtois, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou va s'expliquer sur cet amendement.

Philippe Mouricou : Monsieur le Maire, trois choses :

La première, est que ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé,
La deuxième est que je note quand même une certaine duplicité dans la position de Monsieur Lagarde qui avait affirmé strictement l'inverse lors d'une réunion publique qui avait été tenue dans le 15ème,
La troisième est que je ne vois aucune raison de m'opposer à l'amendement qui est proposé par Géraldine Poirault-Gauvin.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre cet amendement au vote du Conseil. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

Maintenant, nous allons passer à l'examen du vœu.
Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est rejeté.

27. VXV/2012/51 - Vœu au Maire de Paris et au Préfet de Police relatif à la sécurisation de la place Raoul Dautry présenté par les élus du groupe UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur Martinez qui le présente.

Hubert Martinez : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu qui est adressé à la fois au Maire de Paris et au Préfet de Police à la suite d'une demande qui a été adressée par les responsables de la SNCF de la gare Montparnasse à la fois la Direction Générale, le Chef de gare, les services de sécurité de cette gare.

Le problème est simple en ce qui concerne le parvis de la gare, c'est qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune réglementation concernant tant la circulation ou le stationnement dans cette gare que les autorisations données soit à des commerçants soit à des organisateurs de festivités diverses ou autres.

On assiste à une sorte de désordre permanent total dans cette gare ce qui fait que les services de sécurité de la gare Montparnasse sont très préoccupés depuis plusieurs années.

Notre souci est de demander tant au Préfet de Police qu'au Maire de Paris de clarifier l'occupation de cette gare. Merci.

Monsieur le Maire : Réponse de Monsieur Lefevre qui donne quelques éléments.

Franck Lefevre : En effet parce que l'occupation totalement anarchique de cette gare est totalement incompatible avec le schéma et le plan d'évacuation de la gare en cas de problèmes, à savoir que s'il y a un incident il faut évacuer la gare, l'évacuation telle qu'elle est prévue actuellement, le plan d'évacuation prévoit de faire cheminer les occupants sur cette place. Or, c'est totalement impossible actuellement d'où la nécessité d'une réglementation le plus rapidement possible. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : Sur le fond du dossier, tout le monde sera d'accord. Effectivement, tout cela ne va pas. Je vous indique que le Maire de Paris et la direction de la Voirie et des Déplacements ont déjà alerté le Préfet sur ce sujet sans résultats aujourd'hui.

Donc, si ce vœu devait être présenté, nous ne pourrions nous le voter, que s'il s'adressait au seul responsable de cette situation, le Préfet de Police, puisqu'il s'agit d'une voie Préfet de Police et que la Mairie de Paris ne peut rien faire sur cette question si le Préfet de Police ne fait pas ce qui fait partie de ses compétences.

Donc, si vous enlevez le Maire de Paris on peut le voter mais autrement, il n'y a pas de raison d'alerter un Maire de Paris qui est déjà alerté et qui a lui-même alerté le Préfet de Police qui ne fait rien !

Monsieur le Maire : Je vais donner la parole à l'Adjoint pour répondre.

Franck Lefevre : Au bémol près si nous souhaitons interpeler le Maire de Paris c'est parce que précisément il délivre également des autorisations et on voit bien qu'il y a un problème parce qu'il y a un certain nombre d'associations, cela a été le cas lorsque nous nous sommes déplacés sur place, il y avait une association qui avait une autorisation délivrée par le Maire de Paris et sans que la Préfecture n'ait délivré d'autorisation ! C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions saisir et le Maire de Paris et le Préfet. Si vous pensez qu'en saisissant que le Préfet de Police on va régler le problème, je ne suis pas arcbouté là-dessus.

Monsieur le Maire : Monsieur Martinez.

Hubert Martinez : Je vais compléter en prenant un exemple concret : nous avons un chalet tenu par un commerçant qui est installé contre les barrières qui longent la sortie de la gare. Ce n'est qu'un exemple. Les services de sécurité de la gare souhaiteraient que ce chalet soit installé 8 ou 10 mètres plus loin pour permettre, par exemple, une évacuation.

Monsieur le Maire : Mais a-t-il une autorisation de la Mairie ou de la Police ?

Hubert Martinez : C'est la Mairie qui installe les commerçants sur place, ce n'est pas le Préfet de Police qui donne des autorisations pour l'installation des commerces et pour les festivités. Lorsque le commissariat est interrogé, il donne parfois un avis défavorable, mais ce n'est qu'un avis.

Monsieur le Maire : C'est effectivement une compétence principale du Préfet de Police, on l'a bien compris mais il y a aussi une interférence de la Mairie. C'est la raison pour laquelle on saisit les deux autorités.

Je mets donc aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◇

28. VXV/2012/52 - Vœu au Maire du 15ème relatif à la diminution des moyens humains pour la rentrée scolaire 2012 présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, pourquoi ce vœu ? Parce que l'ensemble des enseignants, des chefs d'établissement, des directrices, des directeurs d'écoles, des parents, des élus du 15ème arrondissement comme de Paris, comme de la France entière ne peuvent plus accepter les nouvelles suppressions de poste et d'heures d'enseignement qui ont pour seul objectif de faire toujours plus d'économies financières et humaines alors que justement nous devons investir prioritairement dans l'avenir des enfants et des jeunes dans cette école publique, celle de la République.

Dans notre arrondissement, comment accepter ces coupes dans la dotation horaire globale des collèges et des lycées. Les chiffres sont édifiants. Je pense que vous les connaissez au-delà des changements de sectorisation, Staël, Apollinaire, Duhamel, Debussy, Buffon en cumulé, tous les établissements confondus, plus de 65 heures sont supprimées alors que le nombre d'élèves augmente. Nous avons une prévision de plus de 85 élèves. L'ensemble de la communauté éducative a déjà ou va voter contre cette dotation lors des conseils d'administration parce qu'elle est inacceptable.

Dans le premier degré, que dire ? Tout d'abord la suppression de deux postes de réseau d'aide pour les enfants en difficulté sur notre secteur, un poste de maître enseignant et un poste de psychologue. Maintenant, seuls les parents qui en ont les moyens pourront faire appel à des spécialistes mais dans le secteur privé.

Ensuite, évoquant les cinq ouvertures de classes prévues dans le 15ème pour la prochaine rentrée sans oublier une fermeture en maternelle et une classe à Blomet. Mais que représentent-elles au regard des fermetures des années précédentes qui ont surchargé l'ensemble des classes ? Pour preuve, le taux d'encadrement qui s'élève à plus de 28 élèves, surtout que ces ouvertures se font au détriment, à Paris, d'autres écoles qui elles, auront des classes fermées ce qui est également inacceptable.

Nous savons tous ici en plus que ces mesures provoquent une fuite vers les établissements privés, leurs effectifs dans l'arrondissement ne cessant d'augmenter.

Chers collègues, notre système scolaire, l'école publique -et nous tenons à ce mot qui doit signifier égalité- doit être respecté, ne doit plus être dégradé et sacrifié. Nous avons besoin d'enseignants dans le premier degré, dans le second degré, d'enseignants spécialisés, de moyens financiers pour que les élèves, tous autant qu'ils sont, puissent apprendre et vivre le plus sereinement possible dans nos écoles, établissements du 15ème arrondissement comme partout ailleurs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Malherbe, s'il vous plait.

Jacqueline Malherbe : Je remercie la gauche qui, par ce vœu, me donne l'occasion de tordre le cou à des accusations fallacieuses en donnant une image falsifiée, partielle et partiale de la réalité et plus particulièrement de la réalité parisienne.

Pour ne parler que du 15ème, l'inspecteur d'académie, d'année en année a pris en considération les effectifs scolaires contrairement à la Mairie de Paris. En effet, on peut considérer que depuis le début de la mandature, il a ouvert, quand les locaux le permettaient, l'équivalent d'une école, soit 12 classes en tout plus celles qui vont ouvrir que Madame Bessis a signalées à la rentrée prochaine.

Mais, parlons de Paris. Le taux d'encadrement, c'est-à-dire la moyenne par classe s'est amélioré puisqu'il est passé de 25,39 sous Lionel Jospin en 1997 à 25,06 en 2011. Sachez-le, s'il y a à Paris effectivement 36 fermetures, il y a aussi 36 ouvertures.

Maintenant, parlons du RASED pour constater que, décidément, la gauche est passéiste et n'aime pas les améliorations. A la rentrée 2012, il y aura 311 enseignants spécialisés soit un potentiel supérieur aux autres académies et pourtant Paris ne se caractérise pas par des difficultés scolaires particulières. La preuve, aux évaluations nationales, les écoliers parisiens ont obtenu les meilleurs résultats tant en mathématiques qu'en français.

Les interventions saupoudrées du RASED ont été réduites grâce à la mise en place par Xavier Darcos de l'aide personnalisée prodiguée quotidiennement par des enseignants aux élèves qui en ont besoin.

A cela s'ajoutent les tâches de remise à niveau pendant les vacances. C'est une aide pertinente et efficace qui raréfie les interventions du RASED ;

Les priorités du Ministre de l'Education Nationale concernant les savoirs fondamentaux portent leurs fruits notamment à Paris et j'accuse de mensonge ceux qui osent dire que nos élèves parisiens sont en danger. Oui, je le dis.

Pour le second degré, la dotation horaire globale, c'est-à-dire les moyens de fonctionnement, sont en progression et le taux d'encadrement des collèges à Paris en 2012 est identique à celui de 2011.

Signalons que davantage de moyens sont attribués aux établissements scolarisant des élèves issus de familles modestes. Disons-le clairement, nos élèves parisiens ne sont pas mis en danger, loin de là. Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce qu'ils réussissent leur scolarité. J'en veux pour exemple la création en 2012, dans le 13ème arrondissement, de services innovants d'appui à la scolarisation et de soins de proximité.

Nous ne pouvons cautionner le moindre considérant de ce vœu et je vous invite donc à voter contre.

Monsieur le Maire : Madame Bessis sait que l'Education Nationale comptait à la rentrée 2011, un demi-million d'élèves de moins pour 35 000 professeurs de plus. Visiblement, ce n'est pas qu'un problème quantitatif.
Monsieur Dargent pour une explication de vote de deux minutes.

Claude Dargent : Chacun appréciera l'intervention de Madame Malherbe. Je suis assez frappé du fossé qu'il y a entre la droite dans cet hémicycle et les questions d'éducation. Visiblement, vous ne parlez pas le même langage que l'ensemble des acteurs de l'éducation, que ce soit les organisations syndicales mais aussi l'ensemble des organisations de parents d'élèves, quelles qu'elles soient.

Quand il y a une telle divergence, je serais à votre place, moi, je m'inquièterais de constater que de façon unanime, des fédérations de parents d'élèves considèrent que ce que vient de dire Madame Malherbe est aux antipodes de la réalité scolaire de notre arrondissement et, pour terminer d'ailleurs, pour essayer de rapprocher l'UMP de ce qui se fait dans les écoles et dans les établissements scolaires, je ne saurais trop inviter les représentants du Conseil d'arrondissement de l'UMP qui sont élus par notre assemblée dans les conseils d'administration des collèges et des lycées d'y siéger, cela leur permettrait enfin de les voir.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent devrait être correct et courtois avec ses collègues. Monsieur Menguy pour une explication de vote.

Jean-Baptiste Menguy : Avant de faire l'explication de vote sur ce vœu, je voudrais rappeler à Monsieur Dargent qu'il n'a pas de leçon à nous donner sur la présence parce qu'on ne vous voit pas souvent dans les conseils de quartier et que forcément, lorsqu'on a besoin des services de la Ville pour présenter des projets, il n'y a plus personne.

Quant à ce vœu, Monsieur le Maire, évidemment que nous n'allons pas voter un vœu aussi inutile comme le dit si bien Monsieur Dargent. La preuve, c'est que vous dites « l'ensemble des organisations syndicales, des parents d'élèves, des professeurs du monde, de l'univers certainement est d'accord avec ça ». C'est faux, Monsieur Dargent, c'est faux, Madame Bessis ! Il suffit justement de se rendre dans les écoles, dans les collèges, de parler avec les chefs d'établissement pour s'apercevoir que l'unanimité de façade que vous présentez et que vous prétendez, c'est juste de la fumisterie, Monsieur Dargent.

Deuxième chose, vous nous faites toujours le coup du chiffon rouge sur les effectifs qui augmentent. C'est faux Monsieur Dargent ! L'année dernière vous nous avez déjà fait le coup avec les effectifs dans le premier degré en disant : « attention, nous allons avoir plus de 660 élèves ». Cela ne faisait jamais qu'un élève par école. On n'a pas eu cette augmentation Monsieur Dargent et si vous étiez un peu attentif à ce que vous disent vos collègues qui siègent au CDEN, ils vous expliqueraient que ça a même été rappelé pendant le CDEN.

Et puis, Monsieur Dargent, je veux bien qu'on nous fasse des leçons sur l'éducation à Paris, dans le 15ème, mais qu'est-ce que vous faites pour l'éducation à Paris ? Est-ce que vous améliorez les équipements sportifs qui accueillent des publics scolaires ? Non !

Est-ce que vous donnez les financements pour que les collèges puissent faire leurs travaux de sécurisation alors qu'ils le demandent par les diagnostics locaux de sécurité ? Non !

Est-ce que vous aidez les directeurs d'écoles à avoir des logements de fonction comme ils y ont droit ? Non !

Alors je crois franchement que là, vous n'avez aucune leçon à nous donner d'autant plus et je terminerai par là Monsieur le Maire, que si vous décidez de voter contre les mesures qui ont été adoptées au CDEN mes chers collègues de

gauche, vous votez contre les décisions d'ouvertures de classes qui ont été décidées pendant ce CDEN. Vous votez contre les ouvertures de classes qui ont été discutées et adoptées en CDEN, notamment présentées par vos collègues de gauche et notamment par Ian Brossat.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Dargent, votre vœu il est non seulement inutile et mensonger et je vous demande de voter contre.

Monsieur le Maire : Je vais mettre ce vœu aux voix.
Qui est pour ce vœu ? La gauche. Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

29. VXV/2012/53 - Vœu au Maire de Paris relatif à la fermeture de la piscine de la Plaine présenté par l'UMP et le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : Monsieur le Maire, chers collègues, le 2 mars dernier, nous apprenions la fermeture de la piscine de la Plaine pour une durée de 15 jours pour problèmes d'hygiène dans les réseaux de douches. Lorsque l'on considère le nombre d'habitants du quartier Brassens, il est évident que les enfants des écoles sont de nouveau privés de piscine parce que ce n'est pas la première fois que ça arrive ainsi que les associations et les habitants.

Je vous rappelle la fermeture administrative de la piscine Emile Anthoine depuis plus d'une année, l'absence d'information sur le projet de piscine sur la Seine au débouché du parc Citroën ainsi que le retard pris dans les travaux de la piscine Mourlon.

Considérant aussi que les délais nécessaires pour que l'Etat livre la piscine du Ministère de la Défense à Balard qui sera évidemment ouverte aux habitants du 15ème le soir et le week-end est assez long. C'est la raison pour laquelle nous émettons ce vœu au Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Réponse de l'Adjoint.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il ne se passe pas une semaine sans que le 15ème arrondissement ne soit frappé par une fermeture brutale d'un équipement sportif due au mauvais état de son réseau d'eau sanitaire.

Le législateur a souhaité renforcer la sécurité des usagers en édictant des nouvelles normes qui rendent encore plus strictes l'absence de légionelle dans les réseaux d'eau et malheureusement, malgré les vœux que nous formons régulièrement en Conseil d'arrondissement, malgré les vœux que vous voyez au Conseil de Paris, l'exécutif parisien ne prend pas la mesure des travaux qui sont nécessaires pour permettre aux usagers parisiens de continuer de fréquenter ces équipements.

Nous demandons que, d'une part, un audit général des équipements afin de savoir dans quel état ils sont aujourd'hui mais également un grand plan de remise à niveau de tous ces équipements au Maire de Paris ainsi qu'il est rappelé dans ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Pas un Conseil d'arrondissement sans qu'il ne soit question de ces piscines en même temps c'est important pour autant je crois qu'il y a eu un vœu qui a été adopté en Conseil de Paris proposé par l'exécutif lors de la séance des 11 et 12 juillet 2011 qui répond à ce vœu. Nous considérons donc qu'il est sans objet et donc, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Merci. Je le soumets aux voix de notre Conseil.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◊

30. VXV/2012/54 - Vœu au Maire du 15ème présenté par la gauche relatif au respect de l'ordre du jour dans les conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Qui le présente ?

Philippe Mouricou : Concernant ce vœu, il était question de l'ordre du jour du conseil Cambronne/Garibaldi auquel vous avez assisté, donc vous vous en souvenez, il y avait eu un ordre du jour qui avait été défini lors de la réunion préparatoire pour aborder le sujet de la solidarité et puis la séance n'avait pas pu se consacrer à cette thématique compte-tenu d'une demande des habitants qui était de parler du « bal nègre ». Nous avions demandé à ce qu'une nouvelle réunion soit prévue.

Nos courriers se sont croisés puisqu'une réunion entre temps a été organisée, donc nous vous demandons de retirer ce vœu qui est donc devenu sans objet.

Monsieur le Maire : Donc, vous retirez ce vœu ?

Philippe Mouricou : Nous vous demandons de le retirer mais c'est vous le maître de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas que vous allez dire un mot, vous allez y répondre comme Adjointe compétente. Dites une information s'il y a une information à donner. Vous êtes l'Adjointe compétente, je vous passe la parole.

Anne-Charlotte Buffeteau : Merci. Il y a deux choses dans le vœu. D'une part, le report de la réunion que j'ai immédiatement accepté en séance publique, mais il y a quand même le fait de nous reprocher de ne pas respecter l'ordre du jour qu'en l'occurrence nous avons adopté en réunion préparatoire. Il y avait des points divers à l'ordre du jour et le grand sujet qui était la solidarité. En l'occurrence les projets de l'hôpital Necker et « Imagine » ont pris quasiment 45 minutes et il est normal et on en convient tous, de répondre à toutes les questions des habitants. Heureusement que vous retirez ce vœu parce que le premier point que vous abordez est absolument faux ce n'est pas forcément évident de tenir son ordre du jour et je pense que mes collègues adjoints de quartier pensent la même chose que moi. Nous faisons au mieux pour répondre aux habitants.

Monsieur le Maire : Après l'hésitation de l'Adjointe, nous allons procéder au retrait du vœu. J'en profite effectivement pour demander aux adjoints chargés des quartiers, lorsqu'ils fixent en réunion préparatoire l'ordre du jour, d'essayer que celui-ci ne soit pas trop chargé parce que cela arrive de temps en temps et c'est fâcheux que les gens puissent venir parler d'un sujet puis ne puissent pas en parler. Merci.

Le vœu est donc retiré.

◊

31. VXV/2012/55 - Vœu au Maire de Paris relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse déposé par l'UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : C'est Madame Bladier-Chassaigne qui le présente en une minute.

Pascale Bladier-Chassaigne : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas vous relire le vœu que vous avez sous les yeux, simplement vous dire que le directeur de la gare Montparnasse, Thierry Jaquinot nous a signalé à plusieurs reprises un manque de signalétique autour de la gare notamment pour l'accès au parking. D'autre part, le groupe Icade souhaite fluidifier les liaisons entre la place du 18 juin 1940 et la place Raoul Dautry pour valoriser le centre commercial de la Tour Montparnasse et enfin, comme vous le savez, les travaux de la rue de Rennes sont en cours.

Pour toutes ces raisons nous émettons le vœu que la Mairie de Paris relance les travaux du Pôle Montparnasse en y associant la Mairie du 15ème afin de répondre notamment aux différentes demandes liées à la signalétique de la gare Montparnasse. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre, avez-vous un mot à dire ? Vous répondez et après il y a explication de vote éventuellement, si vous avez quelque chose à dire. C'est un vœu adressé au Maire de Paris de toute façon.

Franck Lefevre : Simplement pour apporter une information complémentaire. En effet cette problématique de la signalétique était incluse dans les travaux du pôle. Or, il ne se déroule rien, j'en veux pour exemple le fait que si on est saisi par la SNCF, plus de 2500 places de stationnement sont mises à disposition dans le parking de la gare Montparnasse, néanmoins à la question est-il facile de se garer à proximité de la gare ? La gare Montparnasse recueille la note de 9/20 en satisfaction de clientèle ce qui en fait le service le moins apprécié de la gare et ceci s'explique essentiellement par la complexité de l'accès et le manque de signalisation autour de cette gare.

Il est quand même dommage que ces problèmes de stationnement se posent de manière récurrente et dommage qu'on ne puisse pas les régler simplement parce que tout cela était normalement une réflexion conduite à travers les travaux du pôle et qu'il ne se passe rien au sein du pôle à ce jour et ce depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années. En tous les cas nous n'avons pas été conviés à des réunions.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : Juste pour signaler qu'au vu de ce vœu nous nous sommes rapprochés de la DVD et de la direction de l'urbanisme qui nous a indiqué qu'il y a une étude actuellement en cours sur l'ensemble de ce quartier et qui cherche à répondre à l'intention qui est celle de ce vœu.

Dès que cette étude sera suffisamment avancée, elle nous sera communiquée et à la Mairie du 15ème arrondissement. Peut-être une façon d'économiser un vœu et donc, pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Nous soumettons donc ce vœu à votre vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◊

32. VXV/2012/56 - Vœu au Maire du 15ème présenté par la gauche relatif à la présence systématique du Maire du 15ème à la tribune lors des réunions des conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, c'est un vœu qui cherche à montrer et peut-être à faire évoluer ce qu'il faut bien considérer comme étant une dérive. Les conseils de quartier sont des instances de démocratie délibérative qui sont distincts des instances de démocratie représentative comme ce Conseil et donc, en aucun cas, les instances des conseils de quartier ne doivent être mises sous l'autorité de la démocratie représentative parce que ce n'est pas leur fonction.

Les choses doivent être articulées, elles le sont mais il y a des membres de notre Conseil qui sont présents dans chacun des conseils de quartier mais ça ne doit pas fonctionner sous un rapport hiérarchique.

De 2002 à 2008, le Maire du 15ème de l'époque, René Galy-Dejean, n'a assisté à aucun des conseils de quartier qui existaient dans cet arrondissement.

Monsieur le Maire : Je sais que c'est drôle, mais, s'il vous plait, veuillez laisser terminer Monsieur Dargent.

Claude Dargent : J'évoque Monsieur René Galy-Dejean dont beaucoup ici ont été très contents d'être sur sa liste, je le précisais, c'était 2002-2008. 2008-2011, le Maire du 15ème arrondissement a commencé à prendre l'habitude d'être présent dans les conseils de quartier, pas dans la salle, mais d'être présent à la tribune -il y a des changements qui sont des dégradations tout en nous disant, je le cite, lors du conseil de quartier Georges Brassens : « Je viens dans les conseils de quartier quand il y a des affaires graves » et je ne sais pas qui parlait tout à l'heure de contexte électoral.

En janvier 2012, le Maire du 15ème a été systématiquement présent à la tribune des conseils de quartier avec un chevalet.

Je veux préciser par là que c'est le seul Maire de l'ensemble de la Capitale à faire cela...

Monsieur le Maire : Que de compliments !

Claude Dargent : ....et que ses collègues comme Madame Rachida Dati, applaudissez, s'interdit absolument ce genre de choses.

Monsieur le Maire : Vous êtes dur avec elle je trouve !

Claude Dargent : Elle est présente et ses autres collègues UMP sont dans le même cas, elle siège dans le public pour écouter ce qui se fait. Chaque fois qu'il y a un arrondissement qui fait d'une façon, le 15ème, et les 19 autres qui font différemment, je trouve qu'il y a matière à réflexion, chers collègues, au-delà de l'amusement et je crois que nous avons vraiment une dérive des conseils de quartier dans cet arrondissement à laquelle nous souhaitons voir mettre un terme. Après, vous ferez ce que vous voudrez.

Monsieur le Maire : Si Monsieur Dargent pouvait mettre un terme au Maire du 15ème mais malheureusement il faut avoir la majorité pour ça Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Ne vous inquiétez pas, il y a déjà le 6 mai déjà.

Monsieur le Maire : je sais bien que vous vendez la peau de l'ours un peu facilement mais méfiez-vous, souvenez-vous de Monsieur Jospin qui n'a pas été au deuxième tour. Je pense que Monsieur Dargent m'a fait beaucoup de compliments et je pense que les habitants du 15ème apprécieront comme les élus de cet hémicycle.

Mais les appréciations des élus de gauche et de Monsieur Dargent notamment sont à géométrie variable. Juste une anecdote : au printemps 2009 Monsieur Dargent avait bien approuvé mon intervention et ma présence en conseil de quartier même à la tribune d'ailleurs. Il faut dire qu'il s'agissait à l'époque de présenter le projet Triangle devant le conseil de quartier Georges Brassens et effectivement je me trouvais bien seul pour présenter ce projet avec l'adjointe qui s'en souvient, Madame Ferhat, en Conseil.

Monsieur Dargent était là puisqu'il approuvait ma présence par une intervention. Voyez, parfois, mon intervention et ma présence à la tribune peuvent être utiles quand ça va dans le sens que vous souhaitez peut-être ?

Claude Dargent : C'était exceptionnel !

Monsieur le Maire : Comme Monsieur Dargent s'était invité en lieu et place du directeur Général de la Sempariseine, au conseil de quartier Emeriau et Monsieur Boulenger de Hauteclocque s'en souvient, pour présenter lui-même le projet Lourmel/Eglise dans une confusion entre des fonctions de vice-président de la Sempariseine et de conseil de quartier.

Claude Dargent : Oui, mais j'en suis membre et élu !

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, vous n'êtes pas chargé de représenter le Directeur Général de la Sempariseine au conseil de quartier. Je voudrais reprendre les principaux alinéas du vœu pour répondre très précisément.

« Le Maire est systématiquement absent de 2002 à 2008 ». Pardonnez le rire de mes collègues mais vraiment, on ne peut rien vous cacher, Monsieur Dargent, notamment que mon prédécesseur c'est vrai, ne portait peut-être pas le même intérêt que moi pour cette forme de démocratie participative, qu'il a toujours eu du mal à admettre. D'ailleurs, la meilleure preuve, et vous l'avez vous-même souligné, c'est qu'il n'y siégeait jamais et qu'il donnait très peu de moyens de fonctionnement, vous oubliez de le dire, par rapport à ce que nous faisons sous cette mandature aux conseils de quartier où nous développons de façon considérable, les moyens aussi bien en fonctionnement au-delà de ce que prévoit la Ville pour faire fonctionner les conseils de quartier.

Donc, je dois dire que c'est une drôle de référence pour la gauche que de citer mon prédécesseur pour le fonctionnement des conseils de quartier.

Pour d'autres choses on pourrait, il faut être très objectif mais pour le Conseil de quartier, je crois que vous y allez un peu fort et c'est ce qui a, je pense, déclenché l'hilarité de mes collègues.

Deuxièmement : « le Maire est Président de droit des conseils de quartier mais il en délègue la présidence à 5 adjoints ». C'est la situation dans la plupart des arrondissements, dont plusieurs de gauche que je peux citer : les 4ème, les 9ème, les 11ème, 12ème, 18ème, 19ème et 20ème.

Ainsi, dans le 18ème par exemple, 8 conseils de quartier sont présidés soit par des Conseillers de Paris soit par des Adjoints au Maire, soit par les Conseillers délégués. Le fait de présider statutairement les conseils de quartier parce que c'est quand même le cas et d'en octroyer la présence effective à un adjoint ne saurait, je crois, en aucun cas empêcher le Maire d'être effectivement présent et certains les président même carrément. J'ai ici des comptes-rendus de certains conseils de quartier que je pourrais vous remettre de Belleville, Charles Hermite, etc...qui en témoignent.

La Mairie de Paris, au-delà des pratiques locales, souligne elle-même l'importance de leur rôle dans la gouvernance des conseils de quartier, le rôle des Maires d'arrondissement. Un document datant de l'automne dernier diffusé par Monsieur Bouakkaz à tous les conseillers de quartier parisiens indique clairement que la loi du 27 février 2002, loi de démocratie de proximité a pour objectif d'être plus proche des citoyens en donnant plus de pouvoir aux Maires d'arrondissement avec la création des conseils de quartier, obligatoires dans les communes de plus de 80 000 habitants.

Dans le même document, il est indiqué que, je cite : « les actions des instances de démocratie locale doivent respecter le circuit de la prise de décision ». Seul, c'est ce qui est indiqué par la loi et qui est rappelé par Monsieur Bouakkaz : « Seul le Maire d'arrondissement en est responsable et définit toutes les modalités de validation des demandes émises par les conseils de quartier ». Voilà, en tout cas, c'est ma réponse.

« De 2008 à 2011, le Maire du 15ème » et je continue à citer les considérants de votre vœu, « n'était qu'exceptionnellement présent lors des conseils de quartier ». Alors, vous pouvez dire exceptionnellement présent, mais enfin, nous avons calculé, j'ai participé à 44 réunions des conseils de quartier, ce n'est pas le « Guinness book » mais enfin, sur 110 organisées au total depuis près de quatre ans. C'est moins que lorsque j'étais Premier Adjoint car j'y assistais systématiquement mais malgré ma très grande envie de participer à la totalité des conseils de quartier, je trouve cela extrêmement intéressant et passionnant et j'y éprouve un réel intérêt, je me retiens, oui Monsieur Dargent, si vous saviez combien je me retiens même si beaucoup d'habitants souhaitent ma présence, et c'est cela qui compte finalement.

Il y a vos observations en conseil et ce que considèrent les habitants qui me reprochent de ne pas être systématiquement présent dans les conseils de quartier. Il faudra mieux leur expliquer la philosophie subtile de tout cela.

Vous dites : « En janvier et février, présence systématique du Maire à la tribune ». J'ai participé à 8 réunions sur les 10. J'en ai manqué 2 et je le regrette d'ailleurs, mais j'en ai manqué 2 ! Mais aussi, pourquoi ? Parce que les thèmes y étaient importants et souvenez-vous que j'avais déclaré, au début de cette mandature, que je viendrais pour assister aux conseils de quartier lorsqu'il serait débattu de thèmes importants pour le quartier. Voilà les thèmes importants : 3 dossiers de la Mairie centrale ! Excusez-moi, Monsieur Mouricou, mes ces 3 dossiers qui, je crois, vous ne le désavouerez pas, l'aménagement de la Petite Ceinture ferroviaire, le laboratoire central des Ponts et Chaussées avec un énorme projet immobilier, le parking Frémicourt, immense projet puisque c'est le seul parking quasiment de la mandature et puis aussi le « Bal Nègre » où il y a eu beaucoup de polémique.

Monsieur Mouricou, d'abord vous n'avez pas la parole, je le rappelle et surtout, Madame Buffeteau vous a répondu et vous avez même retiré votre vœu. Essayez d'être un peu cohérent avec vous-même.

Les thèmes où je suis également très investi, celui de la sécurité, pardonnez-moi, et en perspective du CICA à venir, l'entretien du partage de l'espace public qui me paraissait être un sujet extrêmement important parce que finalement, mon souci, c'est quoi en tant que Maire et c'est ce que les habitants comprennent même si la gauche, pour des raisons purement partisanes évidemment électoralistes s'y refusent, c'est d'éclairer au mieux les habitants sur les grands dossiers et surtout écouter leur avis et leurs observations et la plupart du temps, vous le remarquerez pour ceux d'entre vous qui participent à ces conseils de quartier, je n'y participe qu'au moment de la réunion où ces grands dossiers sont évoqués après quoi, j'essaye de me retirer le plus souvent possible.

« Dans la totalité des 19 autres arrondissements de la Capitale, le Maire n'est présent que lorsque sa venue a été expressément sollicitée » dit Monsieur Dargent.

Je dois dire que c'est faux. Nombreux sont les conseils de quartier où le Maire d'arrondissement est présent quasiment systématiquement. Ce n'est pas le cas dans le 11ème, le 20ème pour ne parler que d'arrondissements de gauche et dans le 20ème, lorsque la Maire n'est pas présente, ce qui est d'ailleurs rare, elle est représentée par ses adjoints et par des membres de son cabinet, d'ailleurs.
Ainsi, lors de la séance du conseil de quartier Belleville du 15 juin dernier que j'ai ici, dans ce conseil de quartier Belleville, 15 personnes étaient présentes à la tribune, mandatées par la Maire : 8 adjoints, 7 collaborateurs du cabinet. La Maire était absente certes, mais je pense qu'elle était assez bien représentée.

Dans le 18ème, même chose. Ainsi lors de la séance du 31 mars 2011, le conseil de quartier Amirau/Simplon présidé par un adjoint au Maire, 3 invités exclusivement des élus, 3 adjoints au Maire, un 4ème s'était fait excuser. Si le Maire du 18ème était bien absent il était en revanche bien représenté puisque la totalité des invités étaient des adjoints.

Conseil de quartier Charles Hermite du 22 mars, 3 intervenants, l'Inspecteur d'Académie et 2 adjoints et je pourrais allonger la liste à l'infini comme quoi les Maires et les mairies, quelle que soit leur couleur politique, se rendent bien compte de la nécessité d'être représentés par des adjoints et parfois par les membres des cabinets ce que nous ne faisons pas, pour répondre aux questions et répondre aux habitants. Cela ne me paraît pas du tout contrevenir à la philosophie profonde de la loi de démocratie et de proximité.

Deux commentaires pour finir. J'ai été, il est vrai, choqué de la proposition d'entrisme faite dans les conseils de quartier du 15ème par le Maire de Paris lui-même mes chers collègues, il faut que vous le sachiez, lors de son compte-rendu de mandat dans le 9ème arrondissement, où il a appelé carrément Madame Hidalgo qui était présente, à soutenir les conseillers de quartier socialistes en leur promettant l'aide, je cite « des copains du 9ème qui vous diront comment ils font » ! Voilà la phrase exacte du Maire de Paris. Ce n'est pas là ma conception de la démocratie.

Vous êtes de plus et assez mal placé pour me critiquer, Monsieur Dargent puisque tous je crois, ont pu assister dans chaque conseil de quartier, c'était systématique dans tous ceux qui recouvrent la 12ème circonscription, où vous n'êtes plus -je pourrais presque le regretter- mon concurrent, mais à la scène absolument surréaliste de la prise de parole de votre candidate aux législatives dans le 12ème circonscription consistant à prendre la parole dans tous les conseils de quartier et uniquement pour se présenter -assez maladroitement d'ailleurs au public- comme candidate officielle du parti socialiste dans la 12ème circonscription, suscitant d'ailleurs une certaine réprobation du public qui ne vient pas pour ça.

Je ne laisserai pas les conseils de quartier être politisés par le parti socialiste qui envoie d'ailleurs systématiquement des groupes de militants et je continuerai à m'y exprimer sur des sujets strictement municipaux, on ne me prendra pas en défaut pour ce qui me concerne, à chaque fois que je considèrerai que c'est utile dans l'intérêt des habitants et du 15ème.

Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : Et pour dire, c'est très bien, nous avons une divergence sur l'analyse des conseils de quartier. Moi, je m'en remets à un juge de paix qui est l'Inspection Générale de la Ville de Paris qui vient de conduire, vous le savez Monsieur le Maire, un audit sur le fonctionnement de la Mairie du 15ème. Je crois, que nous tous, nous regarderons avec intérêt ce qu'il nous dit du fonctionnement de la Mairie du 15ème quant à son rapport avec la démocratie locale. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent a accès à des documents auxquels vous n'avez pas accès mais en tout cas ce rapport est tout à fait transparent et ne pose aucun problème. Je pense que vous pourriez y dire aussi ce que dit ce rapport concernant le manque de moyens humains à la Mairie du 15ème, je crois que ce serait plus intéressant pour les habitants du 15ème qui hélas, n'ont pas les services qu'ils sont en droit de réclamer.

Monsieur Menguy pour une explication de vote.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, sur ce vœu qui en fin de compte ne demande qu'une chose c'est de faire un plan de table des conseils de quartier puisqu'il demande que le Maire ne soit pas assis à la tribune mais dans l'assistance, franchement je crois que sur le fond, ça ne change rien si des habitants à ce moment-là veulent poser une question au Maire du 15ème, qu'il soit à la tribune ou dans l'assistance, ça ne changera rien et bien lui fera de répondre aux questions des habitants.

On va voter contre ce vœu évidemment parce que ce vœu est une contrevérité absolue mais surtout Monsieur Dargent, vous oubliez de préciser qu'en termes de démocratie locale, vous n'avez pas de leçons à nous donner puisque lorsque les conseils de quartier, Louisa Ferhat je pense confirmera ce que je dis, ont besoin des services de la Ville pour venir présenter des projets, par exemple l'école Olivier de Serres, le projet des Ponts et Chaussées dans le quartier Brancion/Brassens, à chaque fois, il y a un refus systématique de la Ville d'accorder la possibilité aux conseillers de quartier et aux habitants de rencontrer les services qui sont chargés de piloter ces projets pourtant très importants pour l'arrondissement et rien que pour ça je crois que votre vœu est particulièrement déplacé parce que vous ne pouvez pas vous intéresser à la démocratie de proximité le lundi et le reste de la semaine n'en avoir rien à faire.

Monsieur le Maire : Très bien. Je vais donc mettre ce vœu aux voix.
Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Pour terminer, en informations diverses, les prochaines dates de nos Conseils d'arrondissement : le mercredi 9 mai, le lundi 11 juin et le lundi 2 juillet.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

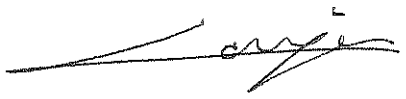

Philippe GOUJON
Député de Paris